

# PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026 18h00

*Jeudi 19 février 2026 à 18 heures, en vertu de la convocation du 12 février 2026, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Cognac, sous la Présidence de M. Morgan BERGER, Maire.*

## **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Morgan BERGER – M. Yannick LAURENT – Mme Nadège SKOLLER – Mme Géraldine GORDIEN – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – M. Florent-José RODRIGUES – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Jeanne Melaine BONFILS – M. Yoann BASSON – Mme Bernadette BOULAIN – Mme Dominique SOUMAGNE – M. Benoist RENAUD – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – Mme Carole PLEDRA – M. Tarik EL CHERQUI (à partir du point n°1) – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Laure MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND.

## **EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIRS**

Mme Carole SAUNIER (pouvoir à Bernard HANUS) - M. Gilles PREVOT (pouvoir à Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU) - M. Valentin ROUGIER (pouvoir à Benoist RENAUD) - Mme Aurélie PINEAU (pouvoir à Nadège SKOLLER) - M. Tarik EL CHERQUI (pouvoir à Morgan BERGER jusqu'au point n°1) - M. Claude GUINET (pouvoir à Romuald CARRY).

## **EXCUSÉS**


M. Pierre-Antoine ALLARD.

Mme Géraldine GORDIEN est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h00

M. le Maire donne lecture des excusés et pouvoirs.

&

ORDRE DU JOUR		RAPPORTEUR	
		Approbation du Procès-verbal des séances du Conseil municipal du 4 décembre 2025	M. le MAIRE
1	<b>FIN</b>	Rapport d'orientations budgétaires 2026	Yannick LAURENT
2	<b>FIN</b>	Rapport annuel sur la dette municipale	Yannick LAURENT
3	<b>FIN</b>	Ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2026	Yannick LAURENT
4	<b>ST</b>	Travaux effectués en régie - Imputation en section d'investissement budget 2026	Yannick LAURENT
5	<b>ST</b>	Programme de rénovation thermique de l'hôtel de ville - Demande de subvention au titre de la DSIL	M. le MAIRE
6	<b>ST</b>	Création d'une liaison douce rues de l'Échassier et Félix Gaillard - Phase 1 - Demande de subvention au titre de la DSIL	Patrice BOISSON
7	<b>ST</b>	Complexe sportif de Crouin - Salle de sports de combat - Demande de subvention au titre de la DETR	M. le MAIRE
8	<b>ST</b>	Rénovation et mise en accessibilité des toilettes de l'école Jules Michelet - Demande de subvention au titre de la DETR	Nadège SKOLLER
9	<b>ST</b>	Rénovation d'une cellule commerciale rue d'Angoulême - Demande de subvention au titre de la DETR	M. le MAIRE
10	<b>ST</b>	Travaux d'éclairage public – Quartier de Crouin - Fonds de concours au SDEG 16	Patrice BOISSON
11	<b>ST</b>	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, de co-financement et d'entretien - RD 941 bd Oscar Planat - RD 732 rue de Pons et avenue P. Firino-Martell - Aménagement d'un giratoire	Patrice BOISSON
12	<b>URBA</b>	 Aide au ravalement de façade et à la rénovation des devantures commerciales – Modification du périmètre	Bernard HANUS
13	<b>URBA</b>	Cession du bâtiment situé 50 rue des Champs du Château à la SCI du Loup Blanc	Bernard HANUS
14	<b>URBA</b>	Acquisition de la parcelle AY N°812 – Rue de l'Échassier auprès de la société foncière Chabrières	Bernard HANUS
15	<b>ST</b>	Conventions de servitude au profit d'ENEDIS dans le cadre du déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques	Patrice BOISSON
16	<b>ST</b>	Convention de servitude au profit d'ENEDIS dans le cadre de la déconstruction des Halles	Patrice BOISSON
17	<b>MARCHES PUBLICS</b>	Accord-cadre carburants stockés - Gazole et GNR	Christine BAUDET
18	<b>COMMERCE</b>	Adhésion à la Fédération Nationale des Marchés de France	Carole SAUNIER

<b>19</b>	<b>COMMERCE</b>	Suppression de la facturation de TVA sur les droits de place sur le domaine public	Carole SAUNIER
<b>20</b>	<b>CULTURE</b>	Label « Ville d'Art et d'Histoire » - Demandes de subventions	Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU
<b>21</b>	<b>ST</b>	Acquisition de passerelles inondations - Demande de subvention au titre de la DETR	M. le MAIRE
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>			

**M. le MAIRE :**

« Bonsoir à toutes et tous, pour commencer ce dernier Conseil Municipal de cette mandature, je remercie le public présent ce soir.

Une pensée aussi pour les sinistrés des inondations. L'occasion de remercier à la fois les services de secours (les pompiers, Enedis, ERDF), les agents communaux sur le terrain et qui sont aussi à la logistique, pour assurer le minimum auprès des administrés.

Je remercie également les commerçants qui se sont portés volontaires pour assurer les repas, sans oublier la Croix-Rouge qui assure aujourd'hui l'intendance à l'espace 3000.

Donc, merci à toutes et à tous.

Une motion nous est parvenue concernant les salariés de Verallia, vous l'avez tous appris dans la presse. Le patron de Verallia nous fait part de sa volonté de supprimer 66 postes sur le site de Chateaubernard, après la grande vague de 2021. Je vous propose que l'on puisse signer cette motion avec Jérôme Sourisseau et Pierre-Yves Briand et je la propose donc à l'ensemble du Conseil municipal ».

**Romuald CARRY :**

« Bien entendu, nous sommes complètement d'accord avec cette motion de soutien, mais il faut quand même préciser deux, trois, petites choses : il n'y avait plus que 340 salariés en 2021, je ne vous parle pas des 900 salariés qui étaient sur ce site en 1995. Mais là, avec ces 66 pertes d'emploi sèches, ils vont descendre à 208. Vous le savez tous, il y a trois fours, cela va donc être le deuxième four qui va fermer, quid du troisième. Les syndicats demandent une pérennité et vous insistez sur cela, c'est surtout sur cela qu'il faut arriver à négocier sur ce site industriel avec cette entreprise internationale, quid de l'avenir. A très court terme, ce qui nous inquiète c'est effectivement la pérennisation de ce site. J'ai rencontré malheureusement mardi matin deux élus CGT qui montaient à Paris, qui m'ont annoncé cela juste avant la diffusion dans la presse, j'aurais préféré qu'ils m'annoncent autre chose. Il faut aussi le dire, depuis déjà plusieurs années, on va dire bien avant le covid, nos maisons de Cognac ne faisaient pas fabriquer toutes leurs bouteilles sur ce site, le jeu n'est pas complètement joué pour nos entreprises du secteur.

Il y a un moment, il faut que tous les acteurs économiques du territoire se serrent les coudes pour essayer de faire en sorte que notre emploi, qui est en grande difficulté soit, si ce n'est pérennisé, en tout cas, soutenu. La motion est très bien ce n'est pas le problème mais cela ne va pas suffire. 208 emplois sur une structure qui en avait 900, nous sommes très inquiets évidemment et il y a ce problème de la crise du Cognac qui ne va rien améliorer. Bien entendu, nous sommes complètement d'accord pour la signer, mais il va falloir faire d'autres actions que de faire signer juste une motion ».

## **MOTION RELATIVE À LA SUPPRESSION DE 66 POSTES AU SEIN DU GROUPE VERALLIA ET À L'AVENIR DU SITE INDUSTRIEL DE COGNAC**

Les élus ont été informés par le directeur de Verallia de la fermeture d'un four et de la suppression de 66 postes au sein du site industriel du groupe verrier implanté sur la commune de Châteaubernard.

Des contacts ont été pris avec le délégué syndical central CGT de Verallia afin de faire un point de situation.

Cette annonce intervient dans un contexte déjà marqué par des restructurations passées. Dès 2020, l'entreprise avait engagé des réductions d'effectifs et procédé à la fermeture d'un four. Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) lancé en 2021 avait d'ailleurs été condamné par la justice en 2023, les suppressions de postes ayant été jugées abusives et sans cause réelle et sérieuse.

Aujourd'hui, la situation économique est différente mais tout aussi préoccupante. La forte baisse des ventes de cognac, notamment sur les marchés américains — du fait des droits de douane — et chinois, entraîne un recul significatif de la production. Cette contraction du marché a des conséquences directes sur l'ensemble de la filière, ses sous-traitants et, bien entendu, sur Verallia, acteur industriel majeur du territoire.

Si nous prenons acte du fait qu'aucun nouveau PSE n'est engagé et que près de la moitié des suppressions de postes s'inscrivent dans le cadre de dispositifs de préretraite, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette nouvelle réduction d'effectifs. Elle constitue une nouvelle fragilisation de l'emploi industriel local et une réelle inquiétude pour les salariés, leurs familles et l'ensemble du tissu économique du bassin de Cognac.

### **Les élus du territoire de Cognac :**

- **Déplorent** la suppression de 66 postes sur le site industriel de Verallia à Châteaubernard ;
- **Expriment leur solidarité** avec les salariés concernés et leurs familles ;
- **Rappellent l'importance stratégique** de l'activité industrielle de Verallia pour l'emploi local et pour l'équilibre économique du bassin de Cognac ;
- **Soulignent la nécessité de préserver durablement l'outil industriel local** dans une logique de long terme.

### **Demandes formulées au groupe Verallia**

Les élus demandent solennellement au groupe Verallia :

Un engagement ferme et clair sur la pérennité du site industriel de Cognac ;  
Un engagement d'investissement durable sur le site, afin de préparer l'avenir industriel du territoire ;  
La poursuite de la modernisation engagée, notamment dans la continuité de l'inauguration du premier four électrique, et l'étude d'un second four électrique, dans une perspective d'investissement pluriannuel ;  
Un dialogue transparent et régulier avec les élus locaux et les représentants des salariés sur la stratégie industrielle du site.

## Conclusion

Dans un contexte international instable et face aux difficultés conjoncturelles du marché du cognac, il est essentiel que les grands groupes industriels implantés sur notre territoire prennent toute la mesure de leur responsabilité économique, sociale et territoriale.

Les élus du bassin de Cognac réaffirment leur attachement à une industrie forte, innovante et durable, créatrice d'emplois locaux. Ils resteront pleinement mobilisés, aux côtés des collectivités partenaires et des salariés, pour défendre l'avenir industriel de notre bassin de vie.

## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**VOTE** la motion relative à la suppression de 66 postes au sein du groupe Verallia et à l'avenir du site industriel de cognac.

## 2026-01 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-26, L.2312-1 et D2312-3 ;

Considérant le rapport d'orientations budgétaires suivant :

### Table des matières

Introduction au Débat d'Orientations Budgétaires.....	2
I – ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE.....	3
II – LOI DE FINANCES POUR 2026.....	3
III – UN RETOUR A L'ÉQUILIBRE QUI DEVRA SE STABILISER DURABLEMENT .....	4
IV – CADRAGE BUDGÉTAIRE 2026.....	6
<u>V – STRUCTURE - ÉVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS, PROSPECTIVE RH.....</u>	<u>11</u>
VI – LES ORIENTATIONS RH 2026.....	19

## Introduction au Débat d'Orientations Budgétaires

**Le débat d'orientations budgétaires** répond aux obligations légales suivantes :

- la tenue d'un débat d'orientations est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ;
- le débat doit avoir lieu dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget primitif ;
- le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

**Le débat d'orientations budgétaires** doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires présenté par le Maire au Conseil Municipal. Ce rapport, adressé aux conseillers au moins 5 jours avant le débat, doit comprendre :

- des informations relatives à la santé financière et à la gestion de l'encours de la dette jusque-là contractée ainsi que les perspectives pour le prochain budget ;
- les engagements pluriannuels envisagés, la présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes ;
- l'évolution de la fiscalité locale ;
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (pour les communes de plus de 10 000 habitants).

La partie relative à la dette sera traitée dans un rapport spécifique, « rapport annuel de la dette municipale », présenté à ce même Conseil Municipal.

**Ce rapport met donc en lumière les décisions stratégiques et les initiatives porteuses d'avenir pour faire face aux enjeux actuels et futurs.**

## **I - ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE**

A°) un contexte mondial et national affaibli

L'économie mondiale entre dans une phase de ralentissement après la résilience post-inflation. La croissance d'environ 3 % en 2025 pourrait tendre vers 2,8-2,9 % en 2026 et les taux d'intérêt encore élevés pourraient continuer de freiner la reprise.

En France, la croissance resterait modérée, autour de 0,8-0,9 % en 2025 puis 1,1-1,3 % en 2026. L'inflation, proche de la cible de la BCE, soutient partiellement le pouvoir d'achat, mais la consommation demeure prudente. L'emploi privé resterait fragile, avec une reprise lente et inégale selon les secteurs, tandis que l'emploi public resterait globalement stable, sous contrainte budgétaire.

Le taux de chômage augmenterait légèrement vers 7,6-7,8 %, (contre 7,2 – 7,4% l'année précédente) reflétant un marché du travail moins dynamique sans pour autant annoncer une dégradation brutale. La dette publique poursuivrait sa hausse pour atteindre environ 118 % du PIB et le déficit se situerait autour de 5 %.

La BCE maintient une politique monétaire prudente avec un taux de dépôt à 2 %. Selon la Banque de France, les prix de l'énergie devraient se stabiliser ou légèrement remonter en 2026, tandis que l'inflation totale serait proche de 1,3 %, avec une contribution notable de l'alimentation, dans un contexte d'incertitudes persistantes.

B°) un contexte local bouleversé

Le territoire présente une structure économique fortement spécialisée autour de la filière Cognac, qui représente environ 30 à 40 % de l'emploi local direct et indirect. Cette forte spécialisation constitue à la fois un moteur économique et un facteur de vulnérabilité.

La filière est confrontée à une crise marquée par une baisse significative des exportations en lien avec la progression sans précédent des droits de douane et le ralentissement de la demande sur les marchés clés que sont les États-Unis et la Chine.

Pour répondre à cette crise, la filière s'organise autour de solutions telles que la réduction des rendements, une limitation de la production afin de stabiliser les prix et les stocks et la recherche de nouveaux débouchés nationaux et internationaux.

Les conséquences sont considérables sur tout le marché de l'intérim et de l'emploi en général, et par capillarité sur tous les acteurs associés : viticulteurs, vinificateurs, tonneliers, verriers, métiers de l'étiquetage, transporteurs, vendeurs de matériel agricole, l'immobilier ... avec des effets immédiats sur la ressource financière pour les associations et le commerce, ainsi que sur les charges de la commune.

## **II – LOI DE FINANCES POUR 2026**

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et de recherche de réduction du déficit public. Les collectivités territoriales sont directement concernées, l'État ayant choisi de les associer à la maîtrise des finances publiques. Ce dernier souhaite en effet atteindre l'objectif d'un déficit public de 5% d'ici la fin de l'année 2026.

Cette loi prévoit un effort financier net d'environ 2 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Cet effort résulte principalement :

- de la modération, voire de la diminution, de certaines dotations et concours financiers de l'État ;
- de mesures indirectes augmentant les charges des collectivités (notamment sociales et salariales).

La **dotations globale de fonctionnement (DGF)** est maintenue à son niveau de 2025.

Le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)**, initialement prévu pour la seule année 2025, est **maintenu en 2026**. L'effort imposé aux collectivités par ce dispositif a été réduit à 740 millions d'euros (contre 890 millions d'euros dans la version du Sénat). Les communes sont entièrement exonérées de cette ponction.

Le gouvernement a confirmé la création d'une "**prime régalienn**e" **annuelle de 500 euros pour les maires**. Il maintient par ailleurs la création d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et d'un fonds de mutualisation pour les indemniser.

Tous ces efforts demeurent significatifs pour des budgets locaux déjà contraints.

### **III – UN RETOUR A L'ÉQUILIBRE QUI DEVRA SE STABILISER DURABLEMENT**

#### **A – Les prémices d'une stratégie payante**

La ville a fait face à des enjeux financiers structurels qui s'expliquaient notamment par un niveau d'endettement historiquement très élevé, un rendement fiscal insuffisant et des charges de centralité importantes liées à son rôle de pôle territorial. Depuis 2020, ces défis ont été renforcés par la hausse de charges exogènes (crise sanitaire, inflation, augmentation des prix de l'énergie), soulignant la nécessité d'une gestion financière maîtrisée et prospective.

Dans un environnement national et international incertain marqué par des tensions économiques et politiques, notre Ville démontre sa capacité d'adaptation et sa détermination à restaurer les équilibres budgétaires tout en préservant son niveau de service public.

Pour cela, l'équipe municipale a élaboré une stratégie financière pour déterminer des trajectoires, planifier et obtenir des perspectives pluriannuelles permettant une gestion à long terme. Cet exercice d'anticipation avait pour principaux enjeux :

- **de limiter le recours à l'emprunt à 2 M€ chaque année,**
- **de trouver 1,5 M€ de marges de manœuvre dans le fonctionnement courant** pour préserver le fonds de roulement.

Le débat d'orientations budgétaires s'inscrit ainsi dans un contexte marqué par les efforts importants réalisés par la Ville au cours des dernières années, **qui lui ont permis de sortir, après 13 années, du réseau d'alerte depuis 2024.**

Ceux-ci ont permis d'améliorer la situation financière et de franchir une étape décisive. La collectivité n'est plus aujourd'hui dans une logique de redressement, mais bien dans une phase de consolidation et de renforcement de ses équilibres financiers.

Cette évolution positive est le fruit d'un engagement collectif. Pour autant, la situation demeure fragile et appelle à la poursuite d'une gestion rigoureuse, sans relâchement des efforts.

Les premiers résultats sur un exercice comptable complet ont été dressés en 2024 consignant les indicateurs suivants :

- une capacité d'autofinancement nette légèrement supérieure à 1,5 M€ ;
- un niveau d'endettement arrêté à 20,865 M€ ;
- une capacité de désendettement légèrement supérieure à 5 ans ;

Les objectifs ont été maintenus en 2025.

#### **B – Une année 2025 qui vient conforter cette tendance**

Les efforts de rationalisation permettent d'estimer **l'Épargne Brute 2025 autour de 5 M€ hors cessions immobilières** avec une Épargne Nette comprise entre 1,8 et 2,3 M€.

## **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Elles seront détaillées dans l'analyse du Compte Administratif 2025 avec notamment :

- **une consommation à hauteur de 93,56 % de nos charges à caractère général** : ce chapitre retrace les dépenses d'achats de matières, de fournitures ainsi que toute prestation nécessaire au fonctionnement courant de nos services municipaux.

La ville s'était fixée comme objectif de diminuer son enveloppe.

Au 31/12/25, nous devrions clôturer l'année autour de **2,6 M€** contre **2,76 M€** en 2024 (**hors fluides et assurances**). Les efforts consentis ont donné des résultats concluants notamment sur les achats de fournitures et de petit équipement, sur les carburants ainsi que sur les frais de télécommunications et d'affranchissement.

- **des charges de personnel consommées à 97,73 %** :

La politique RH sur les avancements de grades, de promotions internes et de mises en stage a quant à elle été maintenue au même niveau que 2024.

Également, nous avons mis l'accent sur les formations avec une augmentation significative du budget dédié et du nombre de jours de formation par agent

Au 31/12/25, ce chapitre afficherait un solde de **12,79 M€** contre **12,95 M€** en 2024 (masse salariale du centre de santé non incluse).

- **les subventions aux associations** :

Dans le cadre de sa politique d'attractivité, Grand Cognac a décidé d'attribuer un soutien financier pluriannuel à des manifestations culturelles et sportives ayant un impact significatif sur le territoire de l'agglomération. Cognac Blues Passions et la Fête du cognac figurent sur cette convention de partenariat. Depuis 2025, la Ville de Cognac ne procède donc plus au versement d'aides financières à ces deux associations. Pour le reste, l'enveloppe dédiée demeure consommée et la ville a renforcé son soutien à West Rock en cours de restructuration.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement intègrent notamment :

- 12,7 M€ d'impôts fonciers ;
- 3,2 M€ d'attribution de compensation
- 1,95 M€ de produits des services ;
- 1,7 M€ de compensation TH ;
- 931 700 € de dotation de solidarité communautaire ;
- 890 000 € de dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- 723 000 € de droits de mutation contre 677 000 € sur 2024 ;
- 534 000 € sur la location de nos équipements municipaux.
- 431 000 € de taxe sur consommation finale d'électricité ;
- 160 000 € de produits de cessions d'immobilisations ;

## **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

L'effort d'équipement final aura été de **5,4 M€ sur l'année 2025, avec un niveau plus élevé que sur 2024 (4,5 M€)**.

Les principales opérations financées sur 2025 ont été :

- 802 000 € pour la réfection de la rue de l'Echassier ;
- 681 000 € pour l'avenue Firino Martell ;
- 618 000 € sur l'éclairage public ;
- 389 000 € pour l'installation des jeux inclusifs de l'Hôtel de Ville ;
- 297 000 € sur la maintenance des bâtiments communaux ;
- 295 000 € pour la voirie récurrente ;
- 280 000 € pour les aménagements de la place Firino Martell
- 257 000 € pour la transition écologique ;
- 233 000 € sur le matériel et le mobilier des services ;
- 225 000 € pour la modernisation du parc roulant ;
- 222 000 € de réserves foncières ;
- 185 000 € sur nos équipements informatiques ;
- 155 000 € pour le projet des Halles ;
- 144 000 € affectés au pôle de la Haute Sarrazine.

Le solde porte sur de multiples opérations d'un montant unitaire inférieur à 100 000 €.

Nous avons provisionné par ailleurs 300 000 € de travaux d'office en lien avec deux périls (avenue Aristide Briand et rue Ménadine).

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Nous avons perçu 640 000 € de FCTVA ainsi que 32 500 € de taxe d'aménagement sur 2025 (contre un peu plus de 117 000 € en 2024).

Nous comptabilisons 562 K€ de subventions d'investissement dont :

- 134 000 € d'amendes de police ;
- 133 000 € de DETR ;
- 93 000 € de mécénat privé (Dôme de Miages – rue de la Nauve) ;
- 90 000 € de la CAF Charente ;
- ainsi que 83 000 € de DATAR ;

**La Ville n'a pas eu recours à l'emprunt sur l'exercice 2025.**

Au niveau de la dette, notre stratégie porte ses fruits : l'encours n'est plus actuellement que de **18,45 M€ au 31/12/2025** contre 27,32 M€ fin 2019 soit une baisse de près de 8,9 M€.

## **IV- CADRAGE BUDGÉTAIRE 2026**

La préparation budgétaire 2026 sera menée dans un contexte d'inflation en baisse, estimée en moyenne à 1,3 % par la Banque de France.

Les taux d'intérêts, après une période de forte progression, seraient passés à **3,20-3,40 %** selon la durée (20 à 25 ans) en octobre 2025.

La Ville confirme son objectif de stabilisation durable des finances communales. La vigilance reste de mise afin de préserver l'épargne, contenir l'endettement et sécuriser la capacité d'investissement. La stratégie budgétaire repose sur une gestion prudente, réaliste et soutenable dans la durée.

## **I. Les dépenses de fonctionnement**

### 1) La maîtrise des crédits des services

La référence est le budget rectifié 2025 (budget primitif modifié par décision modificative durant le mois d'octobre 2025) très appuyé des premiers résultats du compte administratif de cette même année.

**Une nouvelle baisse de 2 % est attendue sur l'achat de fournitures et de matières premières ainsi que sur les charges de location, d'entretien et de maintenance.**

**Une réflexion appuyée est attendue sur les choix de mise en œuvre, entre la réalisation des missions en régie et l'externalisation. Au-delà de la capacité à faire, il convient de prendre en compte l'ensemble des paramètres : taux de TVA des matières, disponibilité et usure des matériels, dangerosité des chantiers, conditions de garantie des travaux réalisés ...**

**Sur les autres postes, le niveau de dépenses devra à minima se stabiliser, hors fluides et contrats d'assurance.**

Une enveloppe, dont le montant reste à définir, sera plus particulièrement dédiée au financement d'études, dont une relative à l'organisation de nos accueils dans le but d'améliorer et d'optimiser la qualité du service rendu à l'utilisateur.

### 2) une gestion des ressources humaines dynamique

**La politique de ressources humaines reste inchangée : organisation efficiente des services, gestion rigoureuse des effectifs et optimisation des moyens. Notre objectif principal est de moderniser notre pilotage et de favoriser la transversalité tout en maintenant la qualité du service à l'utilisateur.**

**Aucun relâchement n'est envisagé sur ce poste structurel.**

Différents recrutements stratégiques ont été réalisés sur 2025 : chef de la police municipale, directrice générale adjointe des services et directrice adjointe des services techniques et de l'aménagement.

Par ailleurs, le chantier sur la politique RH et la révision du régime indemnitaire a abouti sur la partie RIFSEEP pour une mise en application au 1<sup>ER</sup> janvier.

Le budget 2026 devra intégrer le cas échéant le coût de ces nouvelles mesures ainsi que les crédits pour l'accueil de 2 nouveaux médecins au centre de santé.

De nouvelles avancées ont émergé en matière de prévention et de sécurité au travail :

- l'achat de protections auditives thermo moulées pour 24 agents (écoles et services techniques pour une enveloppe de 5 000€ limitant le risque de surdité).
- des sessions de formations sur la posture managériale, la conduite à tenir en cas de suspicion d'addictions d'agents, la sécurisation des chantiers, manipulation de chariots manuscopiques représentant plus de 115 participants. Ce travail de prévention des risques, qui a permis de réduire significativement l'absentéisme et les accidents de travail, doit se poursuivre en 2026, tant par l'acquisition de matériels de protection que de formations.

Les départs en retraites d'agents dans les domaines technique, administratif et sportif sont d'ores et déjà enregistrés. Leurs remplacements sont programmés.

Nous n'éviterons pas néanmoins une nouvelle hausse de taux de la CNRACL estimée à **189 000 €, soit 378 000 € en cumulé depuis la parution du décret l'année dernière.**

### 3) Les subventions versées aux associations

En 2026, l'instruction des dossiers de subventions réaffirmera la volonté pour la Ville d'évaluer précisément la situation financière et la réalité des activités des associations accompagnées. Par ailleurs, le travail de valorisation des aides en nature se prolonge.

**Nous réaffirmons notre volonté de maintenir et de pérenniser nos financements en direction des associations culturelles et sportives. L'instruction des demandes devra se faire à enveloppe globale constante minorée des aides financières attribuées jusque-là à la Fête du Cognac et au Cognac Blues Passions, maintenant soutenues par Grand Cognac.**

### 4) CCAS et GIP Cuisine Publique

Les efforts réalisés par le CCAS permettent de réduire la subvention d'équilibre de **62 000 € tout en préservant la dynamique engagée et le développement des services et des actions aux personnes en situation de fragilité.**

La participation au fonctionnement général du nouveau centre social communal est évaluée à **200 000 €** sur 2026.

**La mise en place de ses nouvelles modalités tarifaires dans le cadre du renouvellement de la convention constitutive au 1<sup>er</sup> janvier 2026 du GIP Cuisine Centrale, permet à la ville de réduire sa participation de 158 000 €.**

## 5) Centre de santé (budget annexe)

Les efforts de gestion engagés sont poursuivis notamment sur l'équilibre « socle » de ce modèle où les recettes d'activité doivent couvrir la rémunération du personnel médical.

La subvention d'équilibre sera réduite de 10 000 € pour atteindre un maximum de **30 000 €**.

## **II. Les recettes de fonctionnement**

La réévaluation des taux de fiscalité locale n'est pas envisagée.

Notre politique tarifaire reste globalement stable en 2026. Cette grille a été préalablement présentée en commission Finances du 25 novembre 2025 puis votée durant le conseil municipal du 4 décembre 2025.

Notre soutien s'est plus particulièrement tourné vers les catégories sociales les plus fragiles. L'approche sociale de la tarification reste effectivement un enjeu majeur pour permettre au plus grand nombre de bénéficier des services essentiels proposés. Dans ce cadre, les partenariats avec la CAF, la MSA ou tout autre partenaire œuvrant dans le domaine social doivent être développés.

Notons aussi la suppression de la majoration de 70 % jusque-là pratiquée sur la location nos équipements municipaux pour les utilisateurs hors département. Cette décision permettra notamment de soutenir les artistes et le monde de la culture, et participera au développement des animations en ville.

## **III. Le Budget d'Investissement**

La Ville de Cognac s'engage fortement en faveur d'une gestion responsable de son patrimoine grâce à ses actions en faveur de la rénovation et à sa stratégie de cessions.

Les investissements pour la période 2024/2028 de la commune reposent sur un besoin de financement moyen maximum d'environ deux millions d'euros par an, inférieurs aux montants annuels de remboursements afin de poursuivre le désendettement,

Parmi les projets prévus figurent :

- des investissements structurants limités aux opérations suivantes :
  - o **La déconstruction des halles** dont l'état de la structure met en péril sa pérennité à court terme (estimation des travaux : 1 250 000 € HT). **100 à 150 K€ seront engagés afin de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la programmation du nouveau marché couvert.
  - o **La poursuite du projet de création d'un complexe sportif** dédié aux sports de combat dans le quartier prioritaire de Crouin (3 410 217 € HT),
  - o **La réflexion sur la rénovation du stade et du vélodrome, incluant la piste d'athlétisme et la rénovation des terrains de sport, sous réserve d'analyses techniques et financières. La création d'un hall dédié à la boule lyonnaise demeure une orientation identifiée, dans le respect des engagements de**

**principe pris lors du déménagement de l'association et des échanges menés par le passé.**

- **La création d'une cellule commerciale dans l'ancienne maison de la presse** rue d'Angoulême (estimation des travaux en cours) ainsi que l'acquisition, à la SAEML Territoire Charente, du rez-de-chaussée du bâtiment Burton. La Ville poursuit ainsi une politique volontariste de maîtrise du foncier commercial. Ces biens ont vocation à être rénovés puis proposés à des loyers modérés, afin de favoriser l'installation de nouveaux commerces et renforcer l'attractivité du cœur de ville.
  - **L'acquisition de l'immeuble Sabelle est également entérinée.**
  - **La fin de l'aménagement de l'avenue Paul Firino-Martell**, l'une des principales entrées de ville (1 548 823 € HT),
  - **La fin de l'aménagement de la rue de l'Echassier, avec le développement de voies cyclables** (1 049 360 € HT),
  - Un programme progressif de rénovation de la voirie. Après la rénovation des axes structurants (place Édouard-Martell, avenue Paul-Firino- Martell, rue de l'Echassier, rue de Marignan), l'effort porte désormais sur les voies de densité moyenne dans les quartiers. Les interventions concerneront la chaussée et les trottoirs, afin d'améliorer :
    - La sécurité des usagers,
    - la baisse de la vitesse,
    - l'accessibilité et le confort des cheminements piétons.
    - La Ville poursuit parallèlement son plan vélo, avec le développement des doubles sens cyclables.
- par ailleurs, en raison de la vétusté des lieux et de son enjeu patrimonial, la démolition des constructions dégradées dans la cour de l'église Saint-Léger, indispensable à l'installation d'échafaudages pour la restauration des toitures, est envisagée. Les bâtiments concernés, des années 1960-1970, sont en très mauvais état, sans intérêt architectural, et génèrent des infiltrations d'eau dégradant le bâti historique. Cette opération vise à préserver l'édifice, libérer les espaces et améliorer durablement le site.
- des crédits d'investissement sont à l'étude pour la sécurisation et la fermeture entre le jardin public et le parking du musée.
- des investissements prioritaires sur les économies d'énergies (plan de rénovation des toitures, continuité du plan leds ...) et l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier. Concernant le plan leds, une attention particulière est portée sur les quartiers de la Chaudronne et du Champ de Foire, dans la continuité des opérations menées à Crouin. À l'issue de ces travaux, environ 50 % de l'éclairage public communal sera équipé en leds. Par ailleurs, la Ville engagera un audit de l'éclairage public en lien avec le SDEG pour moderniser le réseau et notamment installer un pilotage à distance, avec une phase test dans un quartier équipé en leds.
- la politique environnementale se poursuit à travers le plan Canopée, les actions de désimperméabilisation des sols, notamment dans les cours d'école et les espaces publics.

- des investissements de sécurité prenant notamment en compte les situations de périls et le matériel qui fait aussi l'objet d'une attention particulière. Chaque achat est évalué pour répondre au mieux et aux stricts besoins des services municipaux. Les investissements permettant de limiter les charges de fonctionnement seront étudiés avec la plus grande attention.
- la recherche de partenariats institutionnels comme privés restent d'actualité, malgré un contexte peu favorable, pour nous accompagner dans nos projets.

Les nouveaux investissements doivent s'accompagner, le cas échéant, d'une évaluation des charges de fonctionnement induites.

Pour réaliser notre projet politique, le budget d'investissement a été planifié sur 5 ans via le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Le budget d'investissement est estimé entre 7 et 8 millions d'euros sur 2026.

Des ajustements pourraient intervenir d'ici le vote du budget.

La Ville devant limiter au maximum son recours à l'emprunt, l'obtention de cofinancements ainsi que les cessions d'immeubles ont déjà été identifiées comme des solutions incontournables à la conservation de nos objectifs.

### **Les subventions d'investissement :**

Certaines actions municipales peuvent faire l'objet de subventions de la part de partenaires extérieurs, publics ou privés.

Les arbitrages budgétaires et finaux tiendront pleinement compte des cofinancements attendus.

Les propositions de dépenses des services seront étudiées avec les recettes afférentes.

Par conséquent, les comparaisons seront faites sur la charge nette (dépenses moins recettes).

Après cette étude, trois types de projets sont à distinguer :

- les projets qui ne devront démarrer qu'après obtention de l'accord de subvention ;
- les projets qui démarreront avec l'autorisation du financeur, dans l'attente de sa décision ;
- les projets non subventionnables et votés au budget qui pourront démarrer sans délai.

Certains engagements pluriannuels de la commune ont été validés en conseil municipal lors de sa séance du mois de décembre 2025. A ces engagements pluriannuels s'incrémenteront les crédits votés par anticipation, hors AP/CP, qui seront intégrés au budget primitif 2026.

Ces investissements seront financés par :

- des subventions d'équipement ;
- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- la taxe d'aménagement ;
- l'autofinancement (épargne nette) ;
- des cessions de patrimoine immobilier ;
- des emprunts nouveaux en cas de besoin.

## **V. STRUCTURE - ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS, PROSPECTIVE RH**

La municipalité porte une attention constante sur les charges de personnel, première dépense de fonctionnement des collectivités. **Le pilotage de la masse salariale relève d'une politique globale nécessitant un processus de gestion à la fois complexe, exigeant et réactif au quotidien.**

Les nombreux chantiers RH réglementaires à mener, mais aussi prospectifs et de modernisation ainsi que les difficultés que rencontrent aujourd'hui les collectivités à recruter, nous obligent à faire des choix et à nous adapter au quotidien.

Le budget 2026 intègre les coûts liés à des mesures nationales :

- A la réévaluation du SMIC du 01/01/2026 passant de 1 801,80€ à 1 823,03€ (brut mensuel), ayant un impact sur les agents rémunérés de l'indice majoré 366 à 370 qui percevront une indemnité différentielle
- Le plafond mensuel de la sécurité sociale qui passe à 4 005 €
- A l'augmentation des taux de cotisation suivants :
  - la part agent de la cotisation CNRACL portée à 11,10 % (VS 10,83%) ; la part employeur portée à 37,65 % (VS 34,65%)
  - la part salariale et patronale de l'IRCANTEC selon le tableau ci-dessous :

	<b>Part patronale</b>	<b>Part salariale</b>
<b>Tranche A</b>	<b>4,27 %</b> <i>(contre 4,20 % jusqu'à présent)</i>	<b>2,84 %</b> <i>(contre 2,80 % jusqu'à présent)</i>
<b>Tranche B</b>	<b>12,75 %</b> <i>(contre 12,55 % jusqu'à présent)</i>	<b>7,06 %</b> <i>(contre 6,95 % jusqu'à présent)</i>

- le taux de droit commun de la cotisation patronale Assurance vieillesse déplafonnée au régime général est porté à 2,11% (VS 2,02%)

L'année 2026 débute également par la mise en œuvre du nouveau RIFSEEP qui permet la revalorisation des agents appartenant à la catégorie C principalement. Le plancher était de 70 € bruts mensuels pour cette catégorie, il passe à 125 € par mois.

Dans la logique de la poursuite de la maîtrise des dépenses de personnel, les besoins RH sont analysés chaque mois pour statuer, de façon raisonnée et collégiale, sur les mesures à prendre, tant opérationnelles que stratégiques, et notamment :

- les réorganisations de services qui permettent d'améliorer l'optimisation des ressources : humaines, matérielles, en développant le travail en transversalité, la modernisation des pratiques professionnelles,
- la gestion de chaque départ (retraite ou autres) dans un contexte global et selon un principe de remplacement non-systématique,
- les mesures permettant de réaliser des économies comme le recours à l'externalisation ou au contraire à la réinternalisation de mission en modernisant les pratiques professionnelles,
- la poursuite du plan de formation des cadres et encadrants débuté en 2025 avec 11 jours de formation réalisés pour les encadrants.
- Le développement d'une culture de prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail par un dialogue social constructif.

## **A - EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE COGNAC**

Au 31 décembre 2025, la Ville de Cognac recense 282 postes titulaires et contractuels, incluant le centre municipal de santé.

### **1. Les effectifs**

#### **A/ Effectif de la Ville au 31 Décembre 2025**

L'effectif concerne les postes pourvus c'est-à-dire que les agents en disponibilité (hors disponibilité d'office pour maladie) ne sont pas comptabilisés.

<b>31 décembre</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>TITULAIRES</b>	<b>258</b>	<b>262</b>	<b>253</b>	<b>241</b>
CATEGORIE A	11	14	12	11
CATEGORIE B	29	29	28	29
CATEGORIE C	218	219	213	201
<b>CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>28</b>
<i>Hors CATEGORIE</i>				
<i>médecins et collaborateur de cabinet</i>	4	5	5	6
CATEGORIE A	3	3	3	3
CATEGORIE B	4	5	3	2
CATEGORIE C	8	8	9	23
<b>CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS</b>	<b>31</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>4</b>
CATEGORIE A	7	7	6	4
CATEGORIE B	0	0	0	0
CATEGORIE C	24	16	6	0

<b>CONTRATS DE DROIT PRIVE + divers</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Contrats aidés	0	0	0	0
Apprentis	5	1	0	1
Allocataire de retour à l'emploi	0	0	1	2
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>	<b>313</b>	<b>307</b>	<b>286</b>	<b>282</b>

*\*les élus, bien que pour partie indemnisés, ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de la ville*

L'effectif en forte évolution des contractuels sur emplois permanents s'explique par la mise à plat des motifs de recrutement en fonction des postes des agents. Ainsi les agents recrutés pour remplacer un titulaire absent sont enregistrés dans cette catégorie. Leur durée de contrat est liée à l'absence du titulaire.

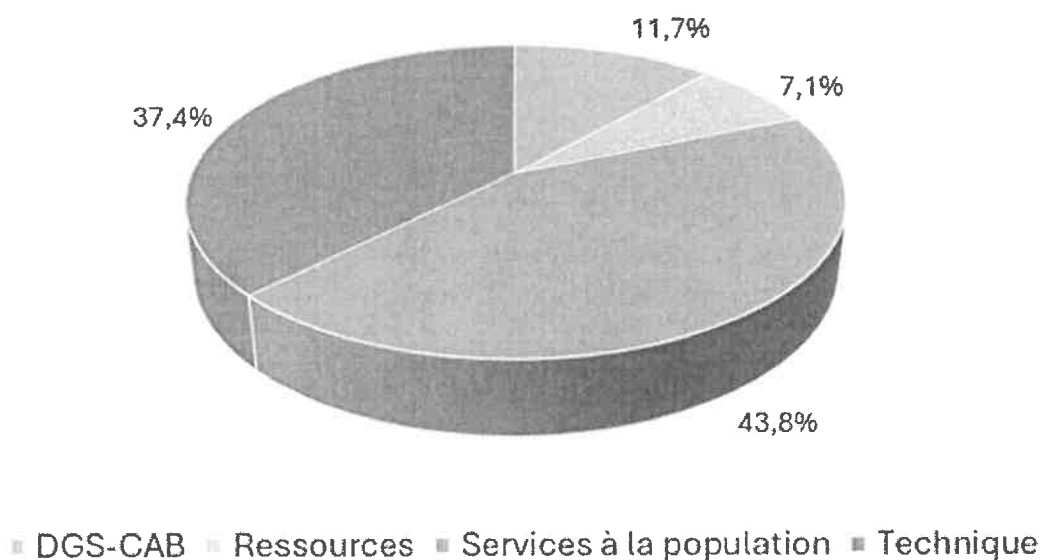
### **B/ Panorama des personnels de la Ville en janvier 2026**

Afin d'avoir une description plus détaillée de la population « agents de la Ville », les indicateurs RH ci-après sont présentés par grand pôle d'activités :

- Le pôle cabinet / direction générale regroupant les services comme la communication, le commerce, la police municipale, les affaires juridiques et les agents mis à disposition d'autres structures comme le GIP
- Le pôle ressources : finances, achats, RH, informatiques
- Le pôle service à la population : Etat-civil, centre communal de santé & prévention, affaires scolaires et jeunesse, sport, vie associative, culture, Ville d'art & d'histoire, cimetières
- Le pôle technique : bureau d'étude, centre de ressources, propreté urbaine, espaces verts, ateliers-régies ; l'urbanisme.

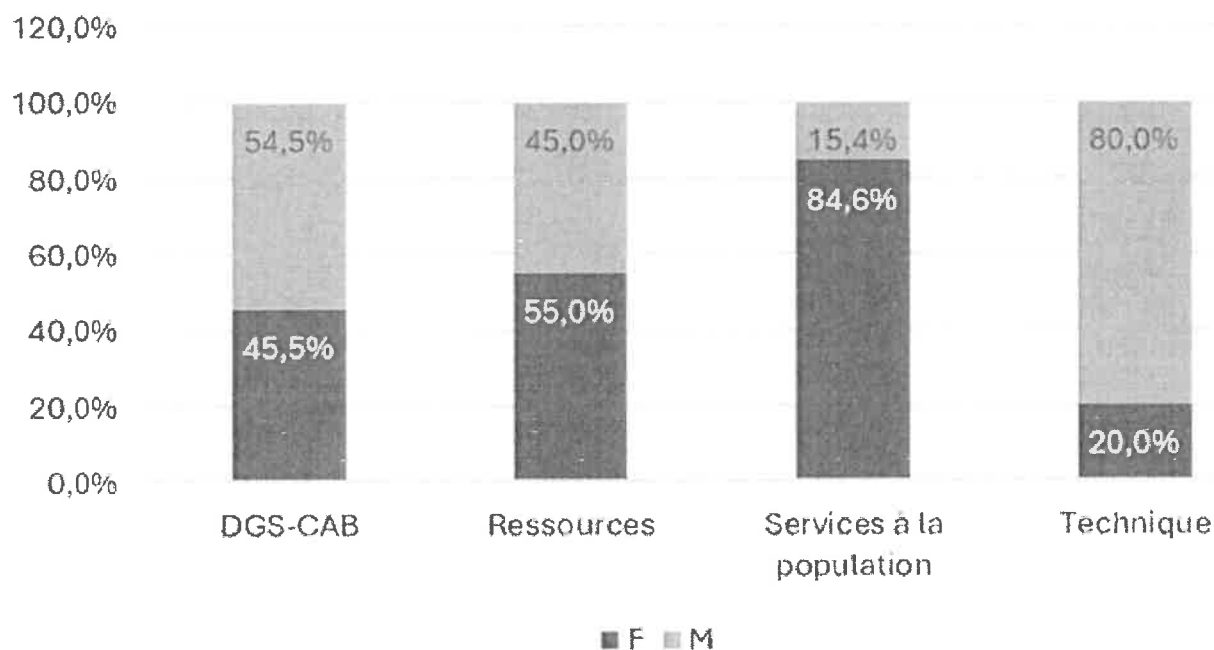
### **2 - La structure des effectifs en 2026**

## Répartition en % des effectifs



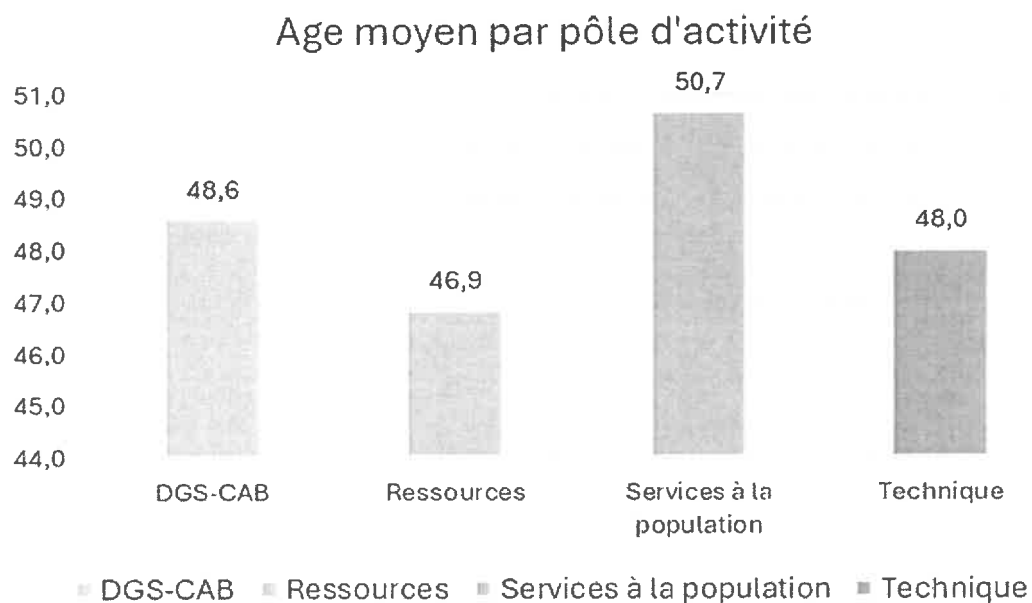
80% des effectifs se distribuent entre le pôle service à la population et le pôle technique. La distribution par genre est équilibrée sur l'ensemble de la ville mais très disparate selon le pôle d'activités : équilibrée sur les fonctions dites « d'administration générale », très genrées sur les directions opérationnelles.

## Répartition par genre & pôle d'activité



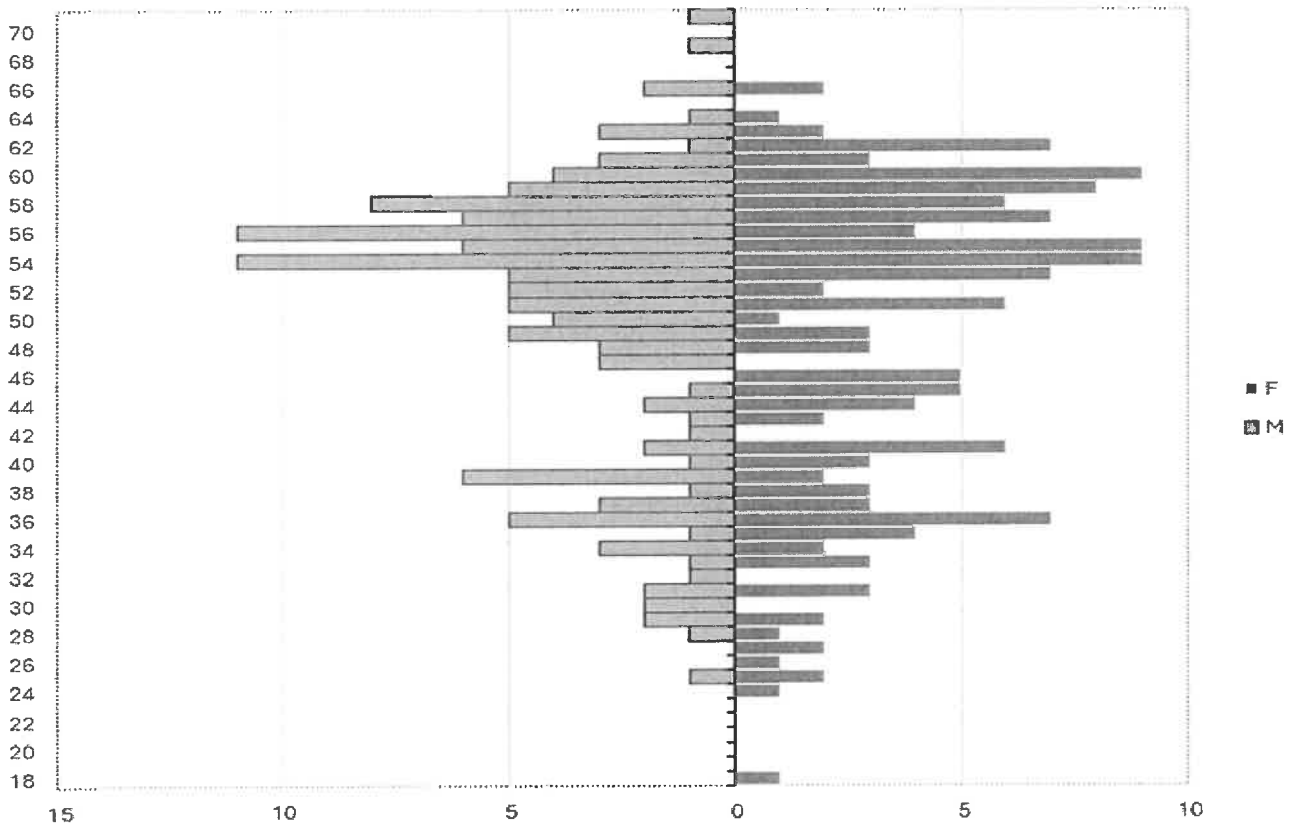
### 3- La pyramide des âges en 2026

L'âge moyen des agents de la Ville de Cognac est de **49,2 ans** (48,9 ans en 2025).



L'âge moyen continue de progresser entre 2025 et 2026 ; la pyramide des âges illustre l'importance des effectifs sur les âges les plus élevés.

### Pyramide des âges- Agents ville 2026



La pyramide des âges révèle une forme « champignon », qui traduit l'âge moyen élevé. Cette démographie représente des avantages et des inconvénients :

- Les agents ont des compétences et une expertise solides
- La masse salariale est élevée car composée de profils séniors
- L'enjeu est d'assurer les transmissions de savoirs faire car les départs « massifs » en retraite se réalisent sur une courte période,

La gestion des reclassements est un enjeu majeur pour une population d'agents à l'âge moyen élevé pouvant être affectée par des pathologie liées à l'âge mais aussi à la pénibilité des métiers.

#### 4 - Prévision des départs à la retraite jusqu'en 2028

	2024	2025	2026	2027	2028
Nombre de départs	12	7	8	6	10

Jusqu'en 2026, le nombre de retraites enregistré est le réel observé. La suspension de la réforme pour les générations 1964 et 1965, qui sera effective en septembre 2026, amène à rester prudent sur les prévisions de départs dans les 3 prochaines années.

## **B - ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE COGNAC**

### **1. la masse salariale des dernières années**

		MASSE SALARIALE GLOBALE – chapitre 012
ANNEE 2021		12 458 434 €
ANNEE 2022		13 236 676 €
ANNEE 2023		13 876 512 €
ANNEE 2024	BP global	13 487 937 €
	Ville	12 951 972 €
	CDS	535 965 €
ANNEE 2025	BP global	13 975 287 €
	Ville	13 089 524 €
	CDS	885 763 €

Malgré la maîtrise des effectifs, la masse salariale progresse légèrement, notamment en raison de l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL depuis 2025 qui représentera en année pleine (2028) environ 800 000 € par an.

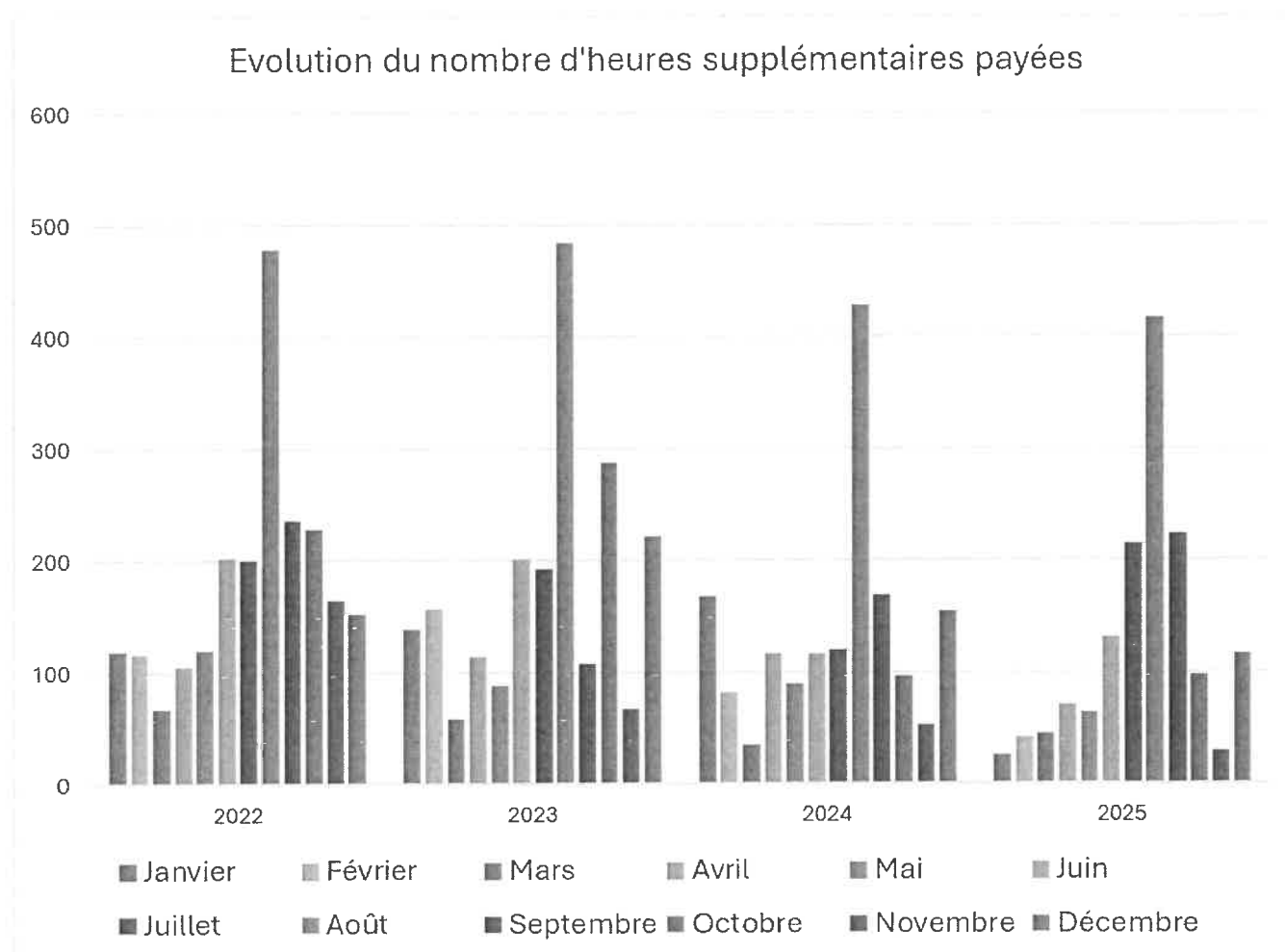
#### **a) traitement indiciaire et régime indemnitaire**

En euros	<b>2022</b>	2023	2024	2025
Rémunération principale Titulaire	<b>7 614 462</b>	7 545 372	7 635 081	7 417 888
Rémunérations des contractuels	<b>1 175 300</b>	1 505 659	1 233 028	1 314 716
Montant des primes annuelles versées	<b>297 314</b>	298 334	129 288*	120 054
Supplément familial (SFT)	<b>67 123</b>	64 683	59 582	62 465

NBI (primes liées aux missions)	<b>42 107</b>	46 077	47 149	55 322
Enveloppe CIA	<b>30 889</b>	30 348	87 761	87 546

### **b) les heures supplémentaires et complémentaires (hors élections)**

Les heures supplémentaires de la Ville de Cognac sont principalement liées aux diverses manifestations estivales sportives et culturelles. En 2025, le nombre d'heures supplémentaires payées est en légère diminution. Le montant annuel 2025 payé s'établit à 37 870 € contre 40 250 € en 2024.



### **c) les jours de carence**

Le jour de carence est le délai pendant lequel un salarié en arrêt maladie ne reçoit ni indemnité journalière, ni salaire.

CARENCES AGENTS VILLE	2021	2022	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Nb d'agents ayant eu au moins un jour de carence	135	141	<b>137</b>	<b>116</b>	<b>107</b>
% par rapport effectif total	47%	37%	<b>45%</b>	<b>40,5%</b>	<b>38,4%</b>
Nombre de jours de carence	239	251	<b>257</b>	<b>223</b>	<b>172</b>
Montant brut des carences	14 918 €	15 736 €	<b>17 178 €</b>	<b>15 953 €</b>	<b>10 605 €</b>

En plus du jour de carence, et depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025, les agents publics perdent 10% de leur rémunération (traitement + primes) dès leur 1<sup>er</sup> jour d'absence et pendant 90 jours le cas échéant.

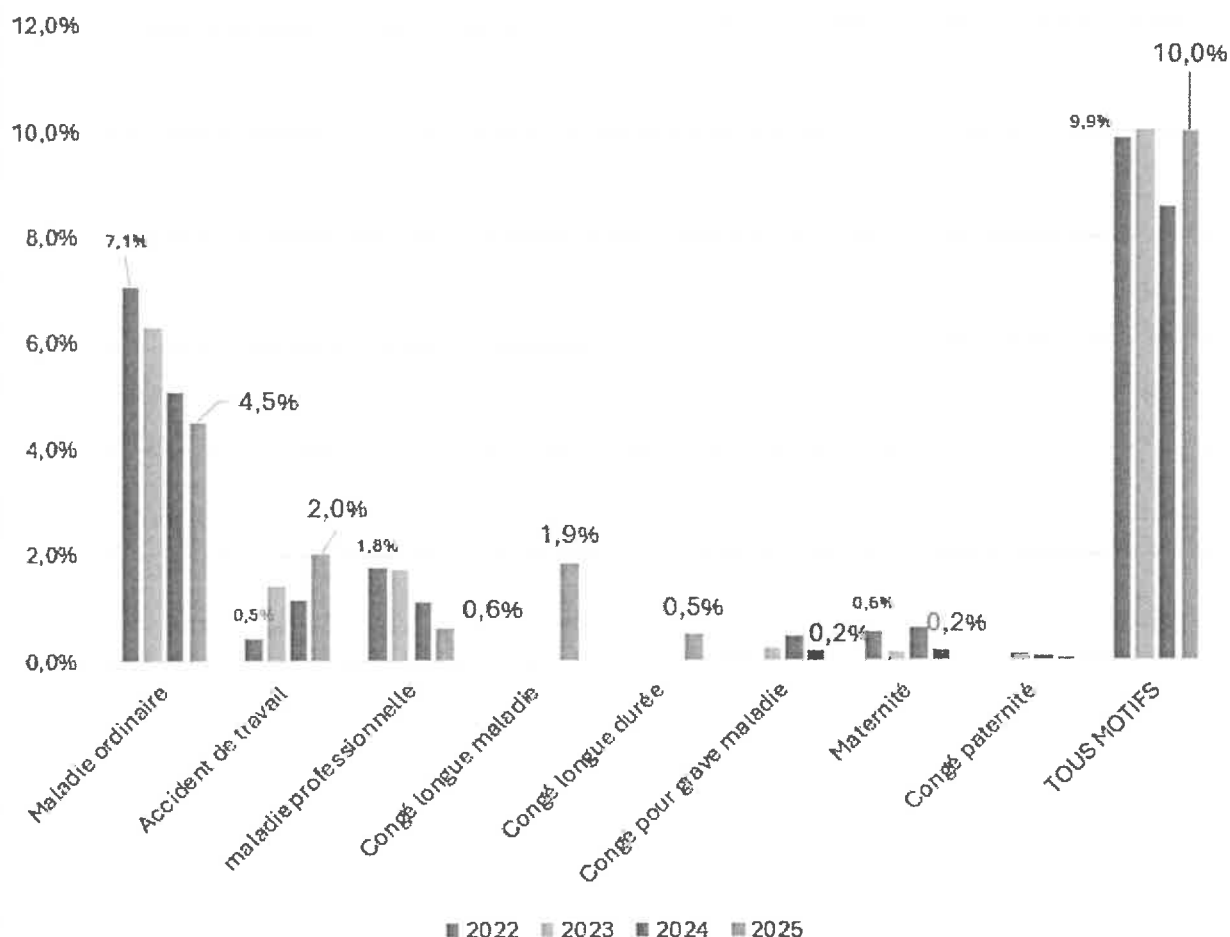
#### **d) l'absentéisme en 2025**

Le nombre de jours d'absences augmente de 900 jours en 2025. Toutefois, l'évolution est très différente selon le type d'absences, l'augmentation s'explique principalement par les agents reconnus en congé longue maladie et longue durée : 1 agent en 2024, 7 en 2025, soit + 1 500 jours. Il est difficile d'agir sur ce motif d'absence puisque la reconnaissance en longue maladie est liée à la pathologie que l'agent a développée. Il s'agit principalement de cancers ou maladies cardio-vasculaires.

De plus, la population étant vieillissante ces pathologies sont susceptibles de se développer encore plus dans les années à venir.

	Jours d'arrêts				Nombre d'arrêts				Nombre d'agents			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Maladie ordinaire	5 603	4 929	3 736	3 237	410	279	218	177	206	143	114	110
Accident de travail	359	1 134	865	1 445	15	22	20	18	10	14	15	20
Maladie professionnelle	1 391	1 350	819	446	5	6	3	3	2	5	3	3
Congé longue maladie	0	205	348	1 330	0	1	1	5	0	1	1	5
Congé longue durée	0	0	0	365	0	0	0	1	0	0	0	1
Congé pour grave maladie	0	0	0	140	0	0	0	1	0	0	0	1
Maternité	447	128	460	154	6	2	3	1	3	2	3	1
Congé paternité	0	99	58	25	0	9	7	1	0	4	3	1
	<b>7 800</b>	<b>7 845</b>	<b>6 286</b>	<b>7 142</b>	<b>436</b>	<b>319</b>	<b>252</b>	<b>207</b>	<b>221</b>	<b>169</b>	<b>139</b>	<b>142</b>

## Evolution du taux d'absentéisme par motifs



## **2- La politique sociale dans la collectivité en 2025**

- L'adhésion au CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale) permet aux agents actifs et retraités de la Ville de bénéficier d'allocations diverses, de prêts, de bons d'achats, à l'achat de chèques vacances, chèques lectures, sports....

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE	2023	2024	2025
Montant de la cotisation	67 109 €	67 670 €	67 840 €
Montant redistribué aux agents	58 617 €	55 207 €	<i>Données indisponibles</i>

- La Santé et Prévoyance

La ville de Cognac participe depuis 2020 à :

- la Garantie Maintien de salaire, la prise en charge est passée à 7€ en janvier 2025.
- la Mutuelle Complémentaire - participation à hauteur de 15 euros pour tous les agents ayant un contrat labellisé.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE	2023	2024	2025
Garantie Maintien de Salaire	9 537 €	9 265 €	3 196 € <sup>1</sup>
	168 agents	163 agents	40 agents
Mutuelle Santé	6 765 €	6 882 €	10 149 €
	44 agents	43 agents	62 agents

<sup>1</sup> La forte baisse du nombre d'agents bénéficiaires s'explique par des évolutions des conditions dans les contrats prévoyance labellisés de la principale mutuelle territoriale.

## **VI – LES ORIENTATIONS RH 2026**

Les orientations budgétaires constituent l'opportunité de définir les grands projets de la politique des ressources humaines pour faire face aux enjeux à mener à l'échelle du territoire de la Ville.

La politique des ressources humaines de la ville de COGNAC poursuit la feuille de route élaborée en 2024 :

- **La finalisation de l'organisation générale des services** permettant d'optimiser et favoriser la transversalité et la coopération interservices autour de trois grandes directions opérationnelles.
- **La continuité du plan de formation des encadrants** sur leur rôle essentiel et primordial dans le fonctionnement de la collectivité. En 2025, 20 jours de formations ont été organisés pour les cadres de la Ville et du CCAS. En 2026, les thématiques abordées seront notamment tournées vers l'usage de l'Intelligence Artificielle (IA), la communication positive.
- **L'accélération de la modernisation des outils de gestion** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les agents ont accès personnellement à leurs soldes de congés, à leurs données personnelles et peuvent faire des demandes de congés via leur session. La dématérialisation des entretiens professionnels figure parmi les objectifs 2026.

La politique RH 2026 sera dans la continuité des années précédentes et poursuivra les chantiers en cours :

- La continuité de la DRH « hors les murs » afin d'acculturer les agents à leurs droits et obligations en tant qu'agent du service public. La 1<sup>ère</sup> session 2026 concernera la carrière et la rémunération ;
- L'étude et l'adhésion à un contrat groupe pour la prévoyance permettant aux agents d'être protégés en cas d'absence longue ;
- L'accélération de la politique de gestion et prévention des risques professionnels par la formation des encadrants sur la prévention de l'usure professionnelle physique comme mentale et l'investissement dans des matériels permettant l'amélioration des conditions de travail : chariots ergonomiques de nettoyage en pré-imprégnation ; exosquelettes afin de limiter les restrictions médicales ;
- L'élaboration d'un pacte social en vue du renouvellement des élections professionnelles qui auront lieu le 10 décembre 2026.

Le débat d'orientation budgétaire 2026 trace ainsi une trajectoire responsable, prudente et ambitieuse, au service du cadre de vie, de l'attractivité et de la cohésion du territoire.

### **Le Conseil Municipal ,**

**PREND ACTE** de la présentation ci-dessus du rapport d'orientations budgétaires ainsi que de la tenue du débat, pour le budget principal de la Ville.

### **Jonathan MUNOZ :**

« Mes chers collègues, On m'a souvent reproché ici de faire de la politique. Ce soir, je vais en faire clairement, sans doute pour l'une de mes dernières interventions dans cette assemblée. Monsieur le candidat, vous dites que la campagne manque de fond. C'est assez ironique quand, depuis six ans, Monsieur le Maire, vous refusez régulièrement de répondre sur le fond aux questions de l'opposition, et notamment à mes interpellations.

Parlons donc du fond. Parlons du Rapport d'Orientations Budgétaires. Vous présentez ce rapport comme le symbole d'un redressement exemplaire. Vous évoquez la sortie du réseau d'alerte après 13 années. Faux.

En 2019, (dernière année budgétaire du mandat précédent), la capacité de désendettement était de 9,21 ans. Sous le seuil d'alerte fixé à 12 ans. C'est un fait. Si l'équipe municipale, dont faisait partie Romuald Carry et Claude Guindet, ont fait le choix de rester dans le réseau d'alerte, c'était un choix de prudence, pour continuer à bénéficier de l'analyse des services de l'État. En revanche, sous votre mandat, nous sommes passé de 9.21 années à 13,4 années en 2022. Au-dessus du seuil d'alerte. Vous avez la mémoire courte, car votre premier adjoint, lors de la présentation du rapport du vote du compte administratif 2022 avait mis en avant cette capacité de désendettement de la ville de 9.21 années et avait souligné le fait d'être en dessous du seuil d'alerte. En juin 2023, vos oppositions ont rédigé une tribune commune pour dénoncer votre gestion, et je profite de mon intervention pour remercier Jean Hubert, Émilie, Florence, Richard et Damien pour avoir répondu positivement à mon initiative d'écrire

collégalement ce droit d'alerte à la population et dénoncer les dérives de l'endettement de notre ville. Par la suite, cette situation a d'ailleurs valu à votre équipe, Monsieur le candidat-Maire, une alerte de l'État en 2023, très certainement après lecture du compte administratif 2022. Il a fallu un électrochoc. Il a fallu vendre des biens, merci au golf, merci à la salle verte pour avoir permis de redresser la trajectoire. Mais ne réécrivez pas l'histoire.

Petit aparté, je me permets de remettre les choses en perspective, puis vous parlez également d'une "dette" de 1,4 million d'euros auprès de l'Établissement Public Foncier, dans votre bilan de mandat. Ce n'était pas une dette. C'est un portage foncier stratégique, permettant d'éviter des friches et de maîtriser des projets. Sans ce mécanisme, plusieurs réalisations dont certaines que vous revendiquez aujourd'hui, mais qui ne sont pas de vous n'auraient jamais vu le jour. J'en cite quelques-unes, Nouveau foyer des jeunes travailleurs, nouveau bâtiment du CMPP, nouvel Hôtel d'agglomération, Réhabilitation de l'immeuble Foci/Carré Blanc en centre-ville, projet de construction d'un nouveau commissariat. Je n'oublie pas la rue Gatebourse, la place et l'avenue Martell que vous citez dans votre bilan. Enfin, je n'oublie pas l'une de vos premières décisions et nos échanges de début de mandat, sur l'abandon du projet d'écoquartier sur un terrain acheté par l'EPF à Verallia, derrière l'ancien hôpital, sous prétexte de préférer porter une action sur le logement ancien de centre-ville. Comme si les deux ne pouvaient pas coexister. Ce faisant la ville s'est privée d'une offre de logements adaptés aux familles, ce qui aurait été une opportunité d'accueillir une nouvelle population, notamment de militaires dans le cadre du développement de la base aérienne ... Tant mieux pour Châteaubernard !

Monsieur le candidat-Maire, soyons cohérents : Si vous appelez cela une dette, alors il faut aussi parler de dette pour l'achat de la Maison de la Presse, et pour vos futures acquisitions foncières municipales. Car, cette fois, l'argent est engagé sans projet clairement présenté aux Cognaçais.

### **Venons-en maintenant à l'investissement.**

Vous annoncez 5,4 millions d'euros en 2025. Mais en 2024, vous aviez annoncé 6,9M€. Et vous avez réalisé 4,5 millions. Depuis six ans, vous annoncez des montants élevés en conseil. Et vous sous-réalisez systématiquement au compte administratif, comme en 2024 où le taux d'exécution est de 64.5%. Il serait intéressant, d'ailleurs, que la presse se penche sur votre communication durant vos 6 ans, concernant des annonces en conseil Municipal de gros montants d'investissement pour finalement être systématiquement en sous-réalisation. Je pense que vous ne seriez pas contre cette petite analyse, Monsieur le candidat-Maire, vous, qui êtes si fiers de votre mandat et de vos réalisations ou plutôt de vos sous-réalisation.

Les 5,4 millions sont un chiffre. Mais un chiffre ne fait pas une vision. Ce Rapport d'Orientations Budgétaires stabilise. Mais il ne transforme pas. Il repose sur : la compression des dépenses, un contexte plus favorable, et des ventes passées. Mais pendant ce temps, le rapport lui-même le dit : la pyramide des âges est en "champignon". Les départs à la retraite vont s'accélérer. Les charges vont augmenter. Alors je vous pose une question simple : Où est la stratégie de long terme ? La question aujourd'hui n'est plus : "Avez-vous redressé les comptes ?". La vraie question est : Quel avenir proposez vous à Cognac ?

## **Sur le plan social maintenant.**

Nous voyons tous une précarité qui progresse, des familles fragilisées, des jeunes en difficulté, des personnes isolées, une tension croissante sur les dispositifs d'accompagnement. Dans ce contexte, réduire la subvention d'équilibre du CCAS de 62 000 € n'est pas un indicateur de réussite. C'est un indicateur de contraction budgétaire. Et Monsieur le candidat-Maire, la politique sociale ne se mesure pas à la baisse d'une ligne comptable. Elle se mesure à la capacité d'agir. La fermeture de l'ASERC, c'est votre bilan. C'est votre bilan comptable et politique. Cette fermeture a conduit à la disparition d'un acteur de notre ville, et à la mise en difficulté de salariés engagés, dont la plupart se sont retrouvés et se trouvent encore sans emploi.

Et aujourd'hui, vous nous présentez un triporteur comme symbole de la politique de "l'aller-vers". L'aller-vers, ce n'est pas un outil. C'est une méthode. C'est un travail de terrain sur le long terme. C'est identifier, accompagner et orienter vers les partenaires associatifs et institutionnels, pour une prise en charge. Un triporteur ne fait pas une politique sociale car une politique sociale se juge à la capacité d'une ville à protéger les plus fragiles. La solidarité exige de la présence humaine. Une vision. Une volonté.

Vous parlez du centre de santé dans le Rapport d'Orientations Budgétaire, l'occasion pour moi de saluer l'un de vos anciens adjoint, Michel Berger et le remercier à la fois pour sa gestion du COVID dès 2020 et de son engagement. Le centre de santé a été créé par l'ancienne Majorité, celle où Romuald Carry était adjoint. Vous avez mis du temps à en comprendre l'importance, après l'avoir transféré au département avec la réussite que l'on connaît puis l'avoir récupéré pour le ramener dans le giron de la ville, vous avez eu du mal à prendre le dossier à bras le corps, vous prenez, enfin, conscience de son importance aujourd'hui, et je m'en félicite.

Mais je veux maintenant aborder un point plus grave. Vos propos récents dans la presse. Quand vous comparez vos adversaires politiques à des personnes atteintes d'Alzheimer ou de schizophrénie. Je le dis clairement : Ces propos sont inacceptables. Une personne sur cinq en France est concernée par un trouble psychique chaque année. Utiliser ces maladies comme métaphore politique banalise la souffrance réelle. Un maire ne devrait pas abaisser le débat. Il devrait l'élever. À Cognac, ici, ce sont des familles qui accompagnent un proche atteint d'Alzheimer. Ce sont des habitants suivis pour des troubles psychiques. Ce sont des jeunes confrontés à l'anxiété, à la dépression. Ce sont des aidants qui s'épuisent dans le silence. Dans ce contexte, utiliser ces maladies comme métaphore pour disqualifier un adversaire politique n'est pas anodin. Ces propos ne sont malheureusement pas isolés. Ils s'inscrivent dans une continuité. Nous l'avons vu lors du premier débat télévisé : ton méprisant, refus du dialogue contradictoire, enfin excepté la connivence avec la candidate d'extrême droite. Tout cela dessine une certaine conception du débat public : une conception où l'on disqualifie plus qu'on ne discute. Ce n'est pas une phrase de circonstance. C'est une ligne de conduite. Ma ligne de conduite à moi, c'est le débat d'idée. Depuis plus de vingt ans, mon engagement est constant. Je combats les idées. Je combats les visions. Mais je ne méprise jamais les personnes. Parce que le respect n'est pas une option. C'est une responsabilité. Depuis six ans, ici au sein de cette assemblée, j'ai exercé mon mandat avec une ligne constante. Mais jamais, je n'ai méprisé un élu autour de cette table. J'ai toujours assumé mes désaccords comme des désaccords politiques, fondés sur une vision, sur des orientations, sur une conception différente de l'avenir de notre ville. Oui, la majorité m'a reproché mes positions. Oui, la majorité m'a reproché d'avoir une vision politique. Sans doute parce qu'elle était en opposition avec la vôtre. Mais la démocratie ne se résume pas à l'adhésion silencieuse. Elle vit de la contradiction, du

débat et du respect mutuel et même si 90% des rapports ont été adoptés unanimement durant ces six ans, c'est surtout parce qu'il s'agissait de dossier technique, et cela ne voulait surtout pas dire que nous avons une quelconque adhésion sur votre vision des projets à porter pour notre ville. Je vous pose une question simple, Monsieur le Maire : Considérez-vous que comparer des adversaires politiques à des personnes malades est compatible avec le respect dû à l'ensemble des candidats à cette élection et à nos concitoyens ? J'espère que vous y répondrez.

Enfin, concernant vos investissements. La déconstruction des halles dont l'état de la structure met en péril sa pérennité à court terme. C'est exactement le péril de la structure qui explique notre dernier vote et cela n'est pas en opposition avec le choix d'avoir une nouvelle étude. Mais on peut échanger sur votre méthode concernant le devenir du marché si vous le souhaitez.

Le complexe sportif de Crouin : Pouvez-vous garantir qu'il n'y aura pas de dérive financière ?

Enfin, j'ai cru lire, que vous souhaitiez une étude concernant la vidéoprotection, après avoir stoppé le plan pluriannuel d'investissement de vos prédécesseurs, qui aurait pu être poursuivi dès 2020 avec votre arrivée. Pourquoi avoir perdu six ans ? Je vais vous faire économiser le coût d'une étude, Monsieur le candidat maire, enfin à vous ou à ceux qui vous succéderont. Cette étude existe, demandez à vos services de la retrouver, elle a été faite en 2019 en lien avec la police Nationale au niveau départemental pour couvrir les besoins sur la ville de Cognac.

En conclusion, Ce rapport clôt un cycle. Mais il ne dessine pas l'avenir. En 2020, la liste que je conduisais s'appelait Cognac en commun. Parce que je crois profondément que l'avenir de notre ville ne se construit pas dans la communication. Mais dans la vérité. Dans la transparence. Et dans le respect. Cela ne peut se faire qu'avec ses habitants. Parce qu'au-delà des chiffres, au-delà des postures, une conviction demeure : Cognac mérite mieux ».

**Damien BERTRAND :**

« Monsieur le maire, chers élus, Je profite de cette prise de parole à l'occasion du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 pour évoquer les projets et points importants à nos yeux en termes financiers et budgétaires.

Cher Morgan Vous aviez un rêve qui était celui de devenir Maire de Cognac. Il a été exaucé. Nous, mon équipe et moi, avons un rêve également, c'était celui de voir notre ville de Cognac s'épanouir, aller de l'avant, rayonner, devenir un lieu d'accueil inspirant et exemplaire, un lieu de vie qui s'améliore de jour en jour, avec de la résilience, avec un cadre de vie plus écologique, un accueil permettant de faire venir des familles et des entreprises. Nous sommes loin d'avoir été exaucés.

Est-ce que nous aurions fait mieux ? Je pense qu'il serait prétentieux de dire ça. Par contre, une chose est sûre, nous aurions fait différemment. Différemment sur beaucoup de sujets :

Sur la démocratie locale, un sujet qui me tient à cœur et qui, aujourd'hui, n'existe quasiment plus. On ne peut pas vous reprocher de ne pas être sur le terrain et engagé. Mais il ne faut pas confondre écouter et entendre, qui sont deux choses différentes. Il ne faut pas non plus confondre l'écoute de doléances individuelles le samedi matin et la construction collective de projet d'envergure sur le long terme.

Nous aurions fait différemment sur le Centre de Santé, nous ne l'aurions pas d'abord vendu pour ensuite le reprendre, ce qui nous a fait perdre un temps précieux et certainement des opportunités.

Nous n'aurions pas vendu le golf du Cognac, même si c'était un atout peut-être un peu lourd à porter seule par la ville. Il y avait certainement possibilité d'en faire un centre de revenus et de rayonnement pour notre territoire, d'une façon ou d'une autre. Malheureusement, on constate aujourd'hui avec regrets qu'il est en déshérence et avec un avenir bouché comme nous l'avions anticipé et dit à l'époque.

Nous aurions fait certainement différemment sur l'aménagement du territoire avec la réalisation d'un écoquartier pouvant accueillir de nouvelles familles.

Nous aurions fait certainement différemment au sein des associations en essayant de les regrouper, de les mutualiser et de faire en sorte qu'elles puissent continuer à se développer et s'épanouir sans crainte de l'avenir. Nous aurions fait certainement différemment sur pas mal de sujets. Nous ne sommes pas là pour refaire le passé. Une fois de plus, tout n'est pas négatif et j'ai eu l'occasion de le dire car j'ai à cœur de toujours rester factuel et objectif.

Je pense juste de reconnaître que des choses ont été faites plutôt positivement. On voit que la situation financière se redresse, c'est bien, mais encore faudra-t-il savoir mobiliser utilement les marges de manœuvre à venir. Nous avons bien travaillé dans certaines commissions (elles se reconnaîtront). Il reste encore beaucoup de choses à faire et je fais partie de ceux qui pensent que Cognac mérite mieux.

L'enjeu principal des temps présents et de l'avenir, c'est vraiment de projeter Cognac dans son futur. C'est de donner à notre ville une vision et un cap clair.

Aujourd'hui, je considère qu'il n'y en a pas. Cognac n'est pas une ville comme les autres. Nous sommes la deuxième ville du département de la Charente, avec un nom connu mondialement. Nous avons beaucoup d'atouts. En ce moment, bien sûr, le contexte ne s'y prête pas, mais justement... Il faut prendre appui sur ces moments difficiles pour créer, innover, inventer un autre futur.

Nous avons des sujets importants à traiter dans les années qui viennent. Je pense notamment aux Halles centrales de Cognac. Leur destruction semble acquise. Quel gâchis ! Tout du moins, on aurait aimé peut-être avoir un second rapport d'expertise. Si on m'annonce demain que j'ai une maladie grave, j'aimerais au moins avoir un deuxième avis médical. Je pense que là, le sujet s'y prêtait avant de précipiter une destruction sans savoir ce que sera la reconstruction.

Les Halles sont un sujet important qui ne concerne pas que le Conseil Municipal et qui doit être élargi à toutes les parties prenantes de notre ville: commerçants, usagers, monde du cognac, monde de la gastronomie, restaurateurs, professionnels, associations et autres. Et je suggère à ce titre de créer des groupes de travail les plus larges possibles afin de fédérer les bonnes idées et de créer à l'avenir un lieu qui nous ressemble, qui nous soit utile, pertinent et qui devienne un phare pour notre ville.

On connaît tous les complexités du commerce actuellement. Là encore, il n'y a pas que de la fatalité sur ce sujet. Je pense qu'il faut ne pas avoir peur d'aller voir ailleurs ce qui fonctionne, regarder, prospecter hors les murs, afin de trouver les bonnes inspirations, les bonnes pratiques et surtout de bien identifier la demande.

Un sujet central et majeur des prochains mandats sera bien sûr la Santé. Aujourd'hui, ça y est, le désert médical, c'est du concret. On le savait, on le voyait venir. Je pense qu'il faut jeter beaucoup plus de force et d'énergie dans cette bataille là. Car au-delà des besoins quotidiens que l'on peut avoir en santé, il y va aussi de l'attractivité de notre ville, attractivité qui doit être renforcée afin d'arrêter de perdre des habitants, pour en regagner, de prévoir de les accueillir comme il se doit.

Ce qui créera un cercle vertueux à la fois pour le développement économique, mais aussi social, associatif, sportif et autres.

Bien sûr, les conseillers ne sont pas les payeurs. La critique est aisée, mais l'art est difficile. Je ne suis pas non plus à faire des incantations dans le vide. En ce qui me concerne, comme vous le savez, mon engagement municipal s'arrête ce soir.

Non pas que l'envie ne soit pas toujours là de me mettre au service de notre ville que j'aime, et où j'habite avec ma famille.

Mais aujourd'hui, je suis happé par mes obligations professionnelles et la gestion, le développement au quotidien de mon entreprise qui demande beaucoup de temps et d'attention.

Par d'ailleurs à ce sujet, je fais partie des gens qui ne sont pas de toute façon pour les cumuls de mandats dans le temps, ni de cumuls de mandats en général. La démocratie doit respirer et doit laisser place à de nouvelles personnalités au fil du temps. Être élu n'est pas un métier, mais c'est bien une fonction.

Il est dommage de voir que malheureusement de nos jours, trop peu de personnes souhaitent s'engager au service de leur ville, pour tout un tas de raisons. On ne peut être que triste de voir des taux de participation, comme on a connu en 2020, de l'ordre de 40% seulement. J'encourage tous les jeunes et tous les électeurs de notre territoire à se rendre aux urnes et à exprimer des choix en mars prochain.

Pour ma part, même si la fonction de conseiller municipal s'arrête ce soir, je resterai un citoyen actif et engagé pour notre ville de Cognac, disponible par exemple pour participer à des groupes de travail s'il le faut (les Halles ...) ou pour partager, échanger sur l'expérience que j'ai pu vivre.

À l'issue des élections de 2020, je me suis retrouvé dans une situation un peu particulière où, étant le seul de ma liste à être élu, j'ai dû assister à toutes les commissions et conseils municipaux, ce qui doit faire, sur six ans, au bas mot dans les 300 réunions au total, et bénévolement comme la plupart d'entre nous. Autant vous dire que j'ai pu toucher à l'ensemble des dossiers municipaux. J'ai essayé de me faire en avant un maximum de nos engagements et de faire honneur à notre équipe. J'ai d'ailleurs été plutôt un élu dans la proposition plus que dans l'opposition. Pour en juger, il suffit de regarder les votes que nous faisons qui sont la plupart du temps à l'unanimité. Unanimité qui témoigne également non pas d'un accord total mais aussi parfois d'un manque d'enjeux ou d'un manque de sujets sur lesquels débattre.

Donc je souhaite que Cognac puisse se projeter dans l'avenir, puisse trouver des solutions pour être moteur dans la sortie de la crise que nous connaissons. J'ai essayé également à travers Cognac LeMag, où je n'avais que 517 signes pour m'exprimer, d'impulser une vision et des notions ambitieuses avec parfois un angle de vue un peu différent.

En conclusion, je tiens à remercier tous mes collègues et mes équipiers ce soir et je citerai à nouveau Antoine de Saint-Exupéry : "Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible" ».

#### **M. le MAIRE :**

« Nous allons répondre sur quelques points à Jonathan. Pour moi quand on doit de l'argent à quelqu'un c'est une dette. L'EPF portait une dette de 1,4 million d'euro. Ce n'est pas une dette quand on achète en fonds propre. La dette de la Ville, Yannick vous en a fait l'exposé ».

#### **Yannick LAURENT :**

« J'ai eu une lettre du DGFIP en 2022, je te le rappelle parce qu'apparemment tu as oublié. Le Directeur général des finances publiques a dit ceci « Je n'ai depuis 2019, jamais pu noter un tel effort sur la gestion budgétaire de la Ville ». Si tu as oublié on peut te donner le courrier du DGFIP. C'est la première chose et la deuxième, je crois qu'on confond quelque chose. La masse de la dette qu'on avait quand on est arrivé et les 9,2 c'est sur la capacité de désendettement. Ce qui ne fait pas sortir du réseau d'alerte, mais bon ça c'est de la finance qu'il faut peut-être affiner. Donc effectivement on peut tout annoncer mais on remet aujourd'hui l'église au milieu du village. 9,2 ça ne veut en aucun cas dire que nous sortons du réseau d'alerte et vous étiez bien quand on a pris les rênes de la commune en réseau d'alerte, ne vous en déplaie. »

#### **Jonathan MUNOZ :**

« Je vais répondre sur ton premier point. Je suis désolé l'établissement public foncier est là pour accompagner l'ensemble des collectivités à porter des projets, qu'elles ne pourraient pas porter seules sauf à s'endetter elles-mêmes. Ce n'est pas une dette, il achète au nom de la collectivité pour monter des projets et ces projets là j'en ai cité quelques-uns je le rappelle, l'écoquartier, le projet de centre-ville, d'habilitation du centre-ville, le nouvel hôtel et tout ce qui s'est passé autour de l'ancien hôpital était porté par l'établissement public foncier, ainsi qu'une deuxième convention qui était celle du centre-ville. Donc on ne peut pas parler de dette, on parle d'acquisition de la part de l'établissement public foncier au nom de la collectivité sur lequel il y avait des projets portés soit par des privés soit par la collectivité et qui venaient en déduction de cette acquisition. Deuxièmement, alors je veux bien que tu me relises le courrier de 2022, tu avais quand même du mal à l'époque à le lire et en l'occurrence c'était plutôt en 2023, où là vous avez reçu un courrier très clairement vous demandant de revoir votre trajectoire. Et ce courrier-là, tu ne l'as jamais lu en conseil municipal et donc les 13 années de capacité de désendettement, ce n'est pas moi qui l'invente. Il y a eu des rapports et des présentations ici et c'est à partir de 2024, où vous avez rectifié le tir, donc ne réécrivez pas l'histoire sur la gestion de la collectivité. »

**Morgan BERGER :**

« Je pense que tu as certainement beaucoup d'informations que je n'ai pas, est-ce que je pourrais avoir la copie de la lettre que je n'ai jamais lue ».

**Jonathan MUNOZ :**

« Il y a eu des rendez-vous, où on vous a dit, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas continuer à aller dans cette direction-là et on vous demande de revoir votre position et de faire en sorte que vos 13,4 années de désendettement et de capacité de désendettement reviennent à un seuil qui est normal. Peut-être que tu as oublié et ça peut arriver Morgan, en l'occurrence je me souviens très bien du débat que nous avons ouvert avec Yannick et ce n'était pas en 2022 mais en 2023. En 2022 c'était le sujet du débat d'orientations budgétaires où je me souviens, tu t'étais un peu énervé et tu avais fini par reconnaître que en effet notre capacité de désendettement était de 9,21 années à ce moment-là.

Et je rappelle quand même que quand vous êtes arrivés aux affaires elle était de 9,2 la capacité de désendettement et elle est montée jusqu'à 13,4 ce n'est pas moi qui l'invente, ce sont les chiffres. Reprenez vos présentations de débat d'orientations budgétaires et vous verrez que les 13,4 années de désendettement et de capacité de désendettement, sont réelles. Après vous voulez éviter le sujet, et encore une fois, je le redis, vous avez une perspective qui a été remise à partir de 2024 et je rappelle mes propos de l'année dernière, on s'oriente vers une dynamique qui est positive ».

**Émilie RICHAUD :**

« Jonathan au risque de te contredire, je te rappelle que quand il y avait eu ce portage qui avait été effectué par l'EPF, j'avais moi-même signalé que c'était un élément dangereux pour la Ville et qu'il s'agissait (en comptabilité privée on aurait parlé d'une dette hors bilan), d'un engagement pris par la Ville puisque dans la convention il n'y avait pas de projet, on était tenu de racheter ce foncier à l'issue. En ce qui me concerne, simplement avec mes connaissances de comptabilité privée, il s'agissait bien d'une dette hors bilan. On peut s'écharper sur la capacité de désendettement, je pense que ce qui est important c'est de voir que depuis 2023, les choses se sont quand même sérieusement améliorées, puisque on voit qu'aujourd'hui la capacité de désendettement est quand même beaucoup plus faible.

En quelques années maintenant on arrive à ce désendetter. Il est à noter également que le taux de réalisation qui avait été effectivement plus bas en 2023 et en 2024 à retrouver des couleurs.

Pour rappel on avait un budget d'investissement à 6,4 millions d'euros en 25, il y a 5,4 millions d'euros qui ont été réalisés, c'est-à-dire on est sur un taux de réalisation de 84 % des investissements par rapport à une époque où on était plutôt à 40 % ou à 60 %. Donc je pense qu'il faut quand même essayer d'être un petit peu objectif et de voir ces éléments qui se sont nettement améliorés ».

**Jonathan MUNOZ :**

« Parlons du Centre de Santé »

**M. le MAIRE :**

« Le Centre de Santé, nous l'avons transféré ensemble, je crois que tu as voté pour le transfert du Centre de Santé au Département. Je croyais et je crois encore que Charente Santé a du sens dans le schéma départemental de santé qui avait été initié par François Bonneau et Jérôme Sourisseau en 2021. Cela a complètement coulé avec la majorité de Philippe Bouty, nous avons fait le choix de le re-municipaliser. Est-ce que depuis le temps vous avez entendu parler que l'on voulait de nouveau le transférer au Département ? Il y a eu effectivement ce passage un moment au Département, que l'on a tous voté, et on a tous vu que Charente Santé version Bouty n'avait pas de sens.

Post ASERC, je suis content de ce qui se passe, je crois que Laure Mandeau est au conseil d'administration et que les rapports sont votés à l'unanimité. Le centre social a été recréé, ses antennes ont été maintenues, ses activités ont été déployées. Les articles de presse sont là, même à l'anonymat sans l'intervention des élus les gens s'y retrouve ».

**Jonathan MUNOZ :**

« Je t'inviterai à voir ce qu'est une politique d'accompagnement social. C'est bien de communiquer sur des outils, un outil ne fait pas une politique sociale. Aujourd'hui on est dans une phase de très grande précarité, tu as des associations sur le territoire qui travaillent sur la remobilisation, sur du repérage des publics en difficulté. Je sais que c'est à la mode et ce sont encore des idées qui sortent de là-haut, d'avoir des centres sociaux itinérants qui sortent des murs, ça c'est de la com, ce n'est pas de la politique sociale. Ce n'est pas que rien ne va, il faut être objectif c'est-à-dire que plus ça va, plus c'est difficile socialement, et plus c'est difficile moins il y a de moyen. Je ne parle pas uniquement de la Ville, je parle d'un point de vue générale. l'État donne de moins en moins pour les structures sur l'accompagnement des plus précaires et des plus éloignés de l'emploi notamment, puisque qu'on est sur la politique du plein emploi. Derrière il y a des consignes, je le sais car je réponds à des appels à projets qui aujourd'hui sont hors-sol par rapport aux problématiques de territoire. Je dis juste vous rentrez dans un système de communication avec des centres sociaux où on dit, on est hors les murs, le hors les murs, c'est une politique qui permet de repérer de remobiliser et d'impacter quelque chose ce ne sont pas des outils, c'est une volonté. Et en l'occurrence sur ce que j'ai lu, je n'ai pas vu de projet social, j'ai vu un outil qui permettra d'avoir un centre social itinérant ».

## **2026.02 - RAPPORT ANNUEL SUR LA DETTE MUNICIPALE**

***Synthèse :***

*Le rapport annuel sur la dette municipale permet de donner un éclairage sur le niveau d'endettement de la Ville et son évolution récente, ainsi que sur les emprunts souscrits.*

---

Vu les articles L.2312-1 et D.2312-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant ce qui suit :**

Le rapport sur la gestion de la dette permet de donner un éclairage précis sur les éléments suivants :

1 – le niveau de l'endettement et son évolution récente sur les 8 dernières années ;

2 – une connaissance des types d'emprunts souscrits ;

*Les risques financiers liés aux contrats feront l'objet d'une délibération spécifique lors du vote du Budget Primitif (rapport sur les provisions si nécessaire) ;*

### **Situation de l'endettement de la ville**

**Le taux moyen payé sur 2025 s'établit à 2,37 %** (intégrant la perte de change sur les emprunts en devise – faisant l'objet d'un développement ci-après), contre 2,55 % en 2024 et 2,45 % en 2023.

L'évolution de l'encours de la dette au **31 décembre** de chaque année est la suivante :

	ENCOURS
<b>2025</b>	<b>18 451 871 €</b>
2024	20 864 493 €
2023	23 329 011 €
2022	25 053 044 €
2021	25 624 967 €
2020	25 919 945 €
2019	27 323 908 €
2018	27 635 442 €

Aucun emprunt n'a été contracté depuis le mois de décembre 2022.

Le nombre de produits financiers à rembourser s'élève à 48 pour 10 prêteurs.

La durée de vie résiduelle de l'en-cours est évaluée à 14 ans et 6 mois.

Le taux moyen pour 2026 s'établirait autour de 2,32 %.

La classification des emprunts selon la Charte Gissler doit obligatoirement être renseignée dans le corps de ce rapport.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, elle est la suivante :

**CHARTRE GISSLER– CLASSIFICATION EMPRUNTS  
COMPARAISON 31/12/2022- 31/12/2025 (en % de dette totale)**

Classement	2022	2023	2024	2025	% 2025/2022
<b>1A</b>	92,31 %	92,66 %	93,31 %	94,04 %	+ 1,73 pts
<b>1B</b>	2,75 %	2,75 %	2,82 %	3,03 %	+ 0,28 pt
<b>4B</b>	0,47 %	0,12 %	-	-	- 0,47 pt
<b>Hors Charte</b>	4,47 %	4,46 %	3,87 %	2,93 %	- 1,54 pt

Le niveau de risque de la dette communale a fortement baissé. Tous les emprunts souscrits depuis 2014 l'ont été à taux fixe ou à taux du Livret A.

Les 3 derniers contrats d'emprunts signés par la Ville de Cognac ressortent respectivement à 0,52 %, 0,67 % et 3,37 % (pour ces 2 derniers le taux intègre une garantie de 6 mois) sur 15 ans, démontrant ainsi la capacité de la Ville de Cognac à lever des ressources financières à des conditions favorables.

Certains contrats en taux variable ont également été fixés pendant cette période. Ainsi, **la dette est aujourd'hui plus sécurisée** avec 94,04 % de l'en-cours classé 1A, c'est-à-dire à taux fixe ou taux variable simple en zone euro.

Les en-cours classés 6F « hors charte » sont les emprunts en devise Franc Suisse (CHF). Les pertes de change subies sur ces différents produits demeurent importantes depuis 2011.

Références	Dates d'échéance	Montants initiaux	CRD au 31/12/2025 en CHF	CRD au 31/12/2025 en euros
0260	01/02/2028	800 000,00 CHF	198 086,31 CHF	213 156,47 €
0252	01/11/2026	795 000,00 CHF	95 375,51 CHF	102 631,56 €
0245	01/03/2026	773 850,00 CHF	103 439,05 CHF	111 308,57 €
0247	01/06/2026	1 575 700,00 CHF	106 116,48 CHF	114 189,69 €

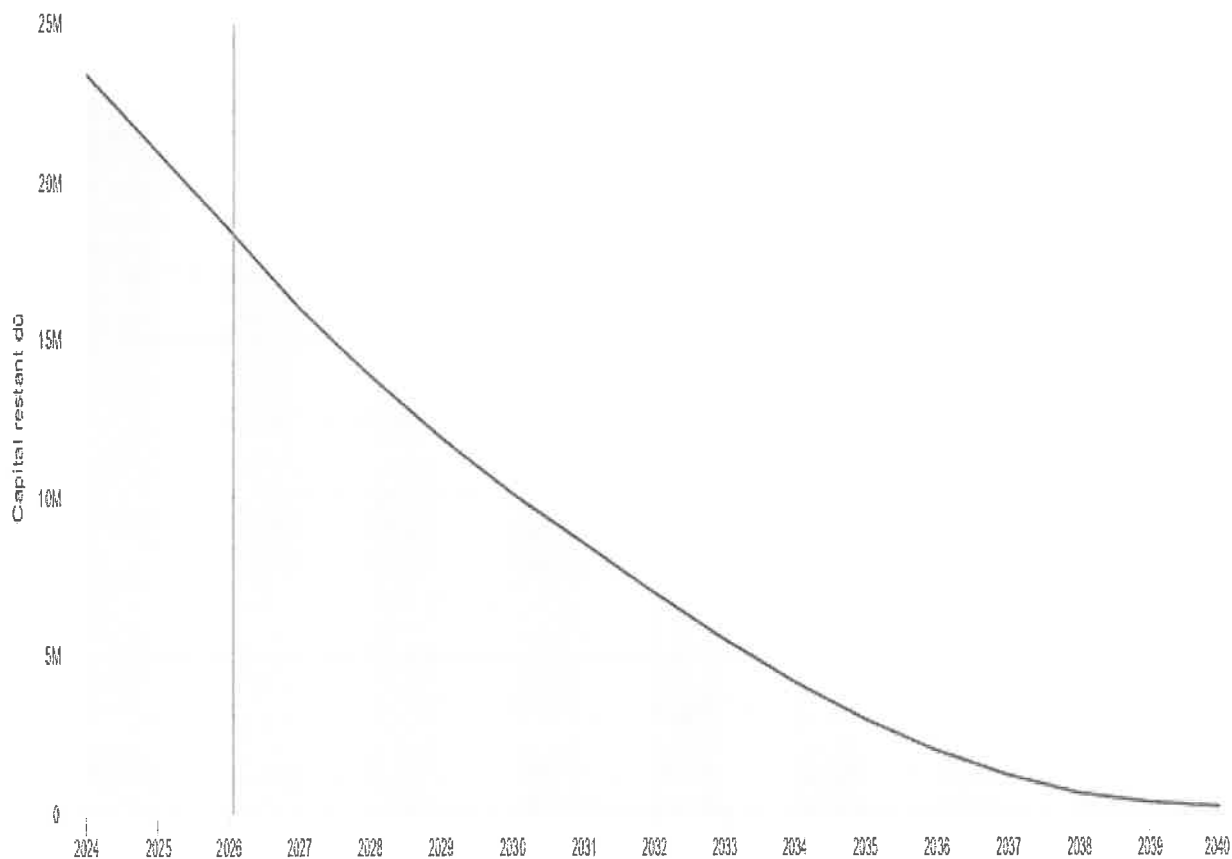
Il est important de souligner que trois de ces références viennent à s'éteindre sur 2026. La quatrième début 2028.

En outre, ce bilan ne prend pas en compte le protocole Dexia signé en février 2020 portant abandon **au profit de la ville** de la totalité du capital restant dû d'un emprunt représentant 70 000 €.

### **Perspectives**

L'objectif fixé à fin 2026 serait de conserver un en-cours de dette situé autour de **17,9 millions d'euros** avec une contractualisation limitée à 2 M€ sur cette même année.

Le **profil d'amortissement** de la dette municipale ne fait pas apparaître de chute d'annuité mais au contraire une diminution régulière. Cela est dû à la structure du portefeuille d'emprunts dont les amortissements sont classiques, linéaires ou progressifs mais sans différé d'amortissement ni prêt in fine.



**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** du présent rapport.

**2026.03 - OUVERTURE DES CRÉDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**Synthèse :**

*Avant le vote du Budget Primitif 2026, il est proposé d'ouvrir des crédits en investissement (hors AP/CP) à hauteur de 186 000 € afin de permettre à la ville d'engager et mandater certaines dépenses de début d'exercice.*

---

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la délibération n°2025.34 du 20 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 ;

**Considérant ce qui suit :**

Le budget primitif est un document de prévision, mais il est surtout un document d'autorisation. En vertu du principe d'antériorité, une collectivité ne peut pas recourir à une dépense sans l'avoir autorisée préalablement.

Afin de pouvoir assurer la continuité de certaines opérations d'investissement entre la fin d'un exercice budgétaire et le vote du budget suivant, le Code général des collectivités territoriales prévoit que l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il convient donc de prendre une délibération afin de permettre à la Ville d'engager et mandater ses dépenses d'investissement d'ici le vote de son budget primitif prévu en avril 2026.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération dédiée aux AP/CP (autorisations de programme / crédits de paiement).

Ces crédits seront repris dans le budget primitif 2026.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**AUTORISE** les ouvertures de crédits telles que détaillées dans le tableau joint en annexe, pour un montant total de 186 000 € ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **2026.04 - TRAVAUX EFFECTUES EN RÉGIE IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET 2026**

***Synthèse :***

*Le présent rapport détermine la liste des travaux à réaliser en régie et qui seront directement imputés en section d'investissement du budget primitif 2026, pour un montant total de 126 563 €.*

---

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction comptable M57,

**Considérant ce qui suit :**

Étiquettes de lignes	Montants estimés TTC
<b>CCAS</b>	<b>3 600 €</b>
La Clef - Manifestations Coffret élec P17 + projecteurs ext.	2 400 €
Passerelle - Manifestations Coffret élec P17 + projecteurs ext.	1 200 €
<b>Maisons de quartier</b>	<b>13 680 €</b>
St Jacques - Embellissement Salle (murs)	1 680 €
St Martin - Embellissement Grande salle (murs/sols)	12 000 €
<b>Mobilier urbain</b>	<b>2 303 €</b>
Portique séparation (derrière Leclerc Drive / Noz)	2 303 €
<b>multisites</b>	<b>14 400 €</b>
Mise aux normes bâtiments (suite rapport vérif. Réglementaires)	8 400 €
Organigramme des clés Bâtiments	6 000 €
<b>Pôle Haute-Sarrazine</b>	<b>36 000 €</b>
Av. Saintes + Javrezac - Création portail automatisé (serrurerie/moteur/peinture)	36 000 €
<b>Récollets</b>	<b>1 200 €</b>
Service Evènementiel - Réfection sol	1 200 €
<b>Scolaire</b>	<b>20 380 €</b>
Jean Macé - Réfection salle 12 (murs/plafonds)	1 200 €
Jules Michelet Elémentaire - Réfection classe 4 (sols ? odeurs)	4 800 €
Jules Michelet Elémentaire Classe 3 - Réfection peinture	1 200 €
Pauline Kergomard - Clôture	2 000 €
Pauline Kergomard - Films solaires (priorité salle 1)	1 200 €
Simone Veil Chatenay Elémentaire - Local Agents - étagères	580 €
Tvx divers Régies	4 000 €
Tvx Remise en état des aires de jeux dans les cours d'école (pièces Ludoparc)	5 400 €
<b>voirie</b>	<b>35 000 €</b>
Suppression du stationnement bi mensuel alterné	35 000 €
<b>Total général</b>	<b>126 563 €</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** l'imputation en section d'investissement du budget primitif 2026, les achats de fournitures nécessaires à ces travaux, pour un montant total de 126 563 € sur les comptes énumérés ci-dessous ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 2026.05 - PROGRAMME DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

### **Synthèse :**

*Dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville, il est demandé une subvention au titre de la Dotation de Solidarité à Investissement Local à hauteur de 65.447,50 € HT, soit 80% de l'opération.*

Vu le Code général des collectivités territoriales et les dispositions des articles L.2334-32 et suivants, L.2334-42 et L.3334-10 relatifs au soutien de l'Etat au travers de la DETR et de la DSIL ;

### **Considérant ce qui suit :**

Dans le cadre de sa politique d'économie d'énergie et de rénovation thermique des bâtiments municipaux, la Ville de Cognac entreprend un programme de rénovation thermique de l'Hôtel de ville. Première tranche d'un programme pluriannuel d'investissement, elle consiste au remplacement des menuiseries extérieures de l'aile Nord- Est de l'Hôtel de Ville.

Le montant total de la réalisation de cette opération est estimé à 81.809,38 € HT.  
Une subvention DSIL au titre de l'année 2026 est sollicitée à hauteur de 65.447,50 € HT.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b>			
	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DSIL 2026	Sollicité	65.447,50 €	80 %
Auto-financement		16.361,88 €	20 %
Total opération		81.809,38 €	100 %

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**SOLLICITE** auprès de l'État une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Exercice 2026 ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 2026.06 - CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE RUES DE L'ÉCHASSIER ET FÉLIX GAILLARD - PHASE 1 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

### **Synthèse :**

*Dans le cadre de la mise en accessibilité et de la requalification de la rue de l'Echassier avec la création d'une liaison douce allant de la rue de l'Echassier vers le collège Félix Gaillard, il est demandé une subvention au titre de la DSIL à hauteur de 175 388,05 € HT soit 52,12% de l'opération*

Vu le Code général des Collectivités territoriales et les dispositions des articles L2334-32 et suivants, L.2334-42 et L.3334-10 relatifs au soutien de l'État au travers de la DETR et de la DSIL,

### **Considérant ce qui suit :**

La Ville de Cognac vient de réaliser des travaux d'aménagement rue de l'Échassier et souhaite les poursuivre par la création d'une liaison douce (piétons-vélos) entre la rue Félix Gaillard et la rue de l'Échassier. Elle consiste à l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'un trottoir perméable sécurisé pour les piétons.

Le montant total de la réalisation de cette opération est estimé à 336 504,80 € HT  
Une subvention DSIL au titre de 2026 est sollicitée à hauteur de 175 388,05 € HT.

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DSIL 2026	Sollicité	175 388,05 €	52,12 %
DETR 2024	Acquis	19 784,73 €	5,88 %
CONTRAT DE VILLE 2022-2024 – CD 16	Acquis	74 031,06 €	22 %
Auto-financement		67 300,96 €	20 %
Total opération		336 504,80 €	100 %

### **Romuald CARRY :**

« Vous ne parlez pas de délai, je sais que vous avez des difficultés avec les délais, surtout sur ces travaux-là. Mais quand même, pouvez-vous nous préciser un petit peu à partir de quand vont commencer ces travaux. Quelle est la durée estimée, j'avais l'impression que tout devait être terminé pour l'année 2026 ».

### **Patrice BOISSON :**

« Sur la première et deuxième phase il y a eu de l'avance et sur la dernière phase il y a eu la réquisition d'un petit bout de terrain, c'est pratiquement fait. Les travaux commenceront fin avril début mai, pour une durée de quatre mois ».

**Romuald CARRY :**

« Donc ce sera une troisième année ».

**Patrice BOISSON :**

« Alors une troisième année, mais avant c'était l'installation de l'eau par Grand Cognac ».

**Romuald CARRY :**

« La route était bloquée, tous les habitants du Champ de Foire se sont retrouvés prisonniers. Cela dure depuis trois ans et demi ».

**Patrice BOISSON :**

« Quand tu fais une maison tu n'y habites pas tout de suite, quelquefois cela dure un an, ça dépend ».

**Romuald CARRY :**

« Il ne faut pas trois ans pour faire une maison ».

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide pour cette opération au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Exercice 2026, à hauteur de 175 388,05 € HT.

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**2026.07 - COMPLEXE SPORTIF DE CROUIN SALLE DE SPORTS DE COMBAT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

***Synthèse :***

*Dans le cadre des travaux de construction d'un complexe sportif à Crouin destiné aux sports de combat, il est demandé une subvention au titre de la DETR à hauteur de 1 484 603,50 € HT soit 42,30% de l'opération.*

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et les dispositions des articles L.2334-32 et suivants, L.2334-42 et L.3334-10 relatifs au soutien de l'Etat au travers de la DETR et de la DSIL,

**Considérant ce qui suit :**

Le projet consiste en la construction d'un complexe sportif dédié aux arts martiaux et sports de combat, implanté dans le quartier de Crouin, quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Cet équipement a pour but de répondre aux besoins des usagers, associations. .

Son implantation dans le quartier prioritaire favorisera la mixité et la cohésion sociale.

Ce bâtiment, d'une surface de l'ordre de 1400 m<sup>2</sup>, sera construit avec des matériaux biosourcés, ainsi qu'une toiture de panneaux photovoltaïques afin de limiter les coûts de fonctionnement.

Le montant total de la réalisation de cette opération est estimé à 3 509 702 € HT.

Deux subventions au titre de la DSIL au titre de l'année 2023 ont été obtenues à hauteur de 1 023 065,10 € HT.

Une subvention ANS au titre de l'année 2023 a été obtenue à hauteur de 300 000 € HT

Une subvention DETR au titre de 2026 est sollicitée à hauteur de 1 484 603,95 € HT.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR 2026	Sollicité	1 484 603,95 €	42,30 %
DSIL 2023 (tranche 1)	Acquis	686 065,10 €	19,55 %
DSIL 2023 (tranche 2)	Acquis	337 000,00 €	9,60 %
ANS 2023	Acquis	300 000,00 €	8,55 %
Auto-financement		702 032 ,95 €	20,00 %
Total opération		3 509 702,00 €	100,00 %

**Romuald CARRY :**

« J'ai déjà posé cette question en commission finances. Il y avait une légère augmentation de 500 à 600 000 euros, tu me rappelleras pourquoi, car nous avons encore quand même des personnes dans la salle que cela peut intéresser. On parle de 3,5 millions, ce n'est pas neutre. Pourquoi ce n'est pas l'agglomération ? Pourquoi ce n'est pas Grand Cognac qui a plus que participé d'ailleurs, qui ne s'est pas engagée pour créer ce complexe sportif, puisqu'il suffisait de transférer les quelques clubs d'arts martiaux qui restent. Et quand même l'agglomération a d'autres moyens financiers.

Nous l'avons fait pour d'autres structures sportives, je ne comprends pas cette politique, mais tu vas me l'expliquer ».

**M. le MAIRE :**

« Je ne comprends pas pourquoi tu votes à l'unanimité et favorablement la construction depuis quelques mois. Tu votes les rapports et depuis quelques mois il y a un changement de tes positions. La vente de la salle verte ainsi que la maison des jeunes sur la place verte, la vente a pu se faire sans aucun transfert de charge en plus envers l'agglomération de Grand Cognac. Ce sont des clubs communaux donc nous construisons un gymnase communal. Tu voudrais tout transférer à l'agglomération, les halles, tous les clubs sportifs et les routes ? ».

**Romuald CARRY :**

« Tu n'es pas sans savoir que dans tous les clubs sportifs, la moitié des licenciés ne sont pas de Cognac, ce n'est pas nouveau, c'est un fait depuis longtemps. Donc on a 50%/40% de Cognaçais et c'est grâce à cela que nous avons pu créer un centre aquatique et toute une animation sports et loisirs avec la création d'un quartier en partenariat avec Châteaubernard. Tous ces clubs-là, les dauphins, pour ne pas les nommer, ne tiennent pas avec 40% de licenciés Cognaçais. Les clubs dont on parle c'est la même chose. Quel est l'intérêt pour Cognac de garder des clubs où pas la moitié des licenciés sont Cognaçais, alors que nous avons une structure qui a été créée pour justement pouvoir, avec des moyens financiers supérieurs, se développer différemment. C'est une erreur comptable comme dirait Emilie, de mettre en péril les finances de la Ville pour monter un gymnase. C'est une bonne idée le gymnase, c'est pour cela que nous avons voté pour, mais pas financé par la Ville ».

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide pour cette opération au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Exercice 2026, à hauteur de 1 484 603,50 € HT ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**2026.08 - RÉNOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DES TOILETTES DE L'ÉCOLE JULES MICHELET- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

**Synthèse :**

*Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité des toilettes de l'école Jules Michelet, il est demandé une subvention au titre de la DETR à hauteur de 41 905.35 € HT soit 50% de l'opération.*

Vu le Code général des Collectivités territoriales et les dispositions des articles L.2334-32 et suivants, L.2334-42 et L.3334-10 relatifs au soutien de l'État au travers de la DETR et de la DSIL,

**Considérant ce qui suit :**

Depuis quatre ans la Ville de Cognac a engagé un plan pluriannuel d'investissement sur la transition écologique et, plus particulièrement, sur l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti.

Ce programme se décline conformément aux objectifs fixés par le décret tertiaire, visant à réduire drastiquement les consommations d'énergie.

Pour l'année 2026, il est proposé de travailler sur la rénovation du bloc sanitaire du groupe scolaire Jules Michelet élémentaire.

Les travaux consistent à la déconstruction et reconstruction totale du bloc sanitaire, à la rénovation du dallage pour répondre aux normes d'accessibilité, à l'isolation périmétrique, à la reprise de l'ensemble des installations électriques et au renouvellement de tous les équipements de plomberie avec la mise en place de détecteurs automatiques, l'objectif étant de réduire les consommations d'eau et d'électricité.

Le montant total de la réalisation de cette opération est estimé à 83 810,70 € HT

Une subvention DETR au titre de 2026 est sollicitée à hauteur de 41 905,35 € HT.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b>			
	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR 2026	Sollicité	41 905,35 €	50 %
Auto-financement		41 905,35 €	50 %
Total opération		83 810,70 €	100 %

**Romuald CARRY :**

« Alors, puisque l'on parle des écoles, tu n'es pas sans savoir, que nous sommes sur le terrain en ce moment. Je crois qu'il y a des élections dans pas longtemps et puisque nous faisons du porte à porte, on a des retours. On a des gens qui s'expriment et il y a des gens qui referment la porte car ils votent à droite. Au niveau des écoles, j'ai bien senti plusieurs collègues, qui sont professeurs des écoles, qui ne sont pas contents du tout de la mairie. Ils me disent qu'ils ne sont pas écoutés, je ne sais pas pourquoi, pas entendus. Par exemple les manuels, on nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour nous aider à changer les manuels scolaires, la Ville pourrait faire un effort. J'ai été très surpris de ces écoutes depuis deux semaines, là encore, comme pour les associations en général, comme pour beaucoup d'autres sujets, les riverains, avec les différents travaux. Vous pouvez être fier de votre bilan, comme l'a dit Jonathan Munoz, mais quand même, j'ai l'impression qu'il y a un retour de bâton par rapport aux Cognaçaises et aux Cognaçais. A un moment, quand on fait des économies sur les services pour les Cognaçaises et les Cognaçais, parfois on le paie ».

**Nadège SKOLLER :**

« Non, ils ont leur dotations financières, ils ont les kits scolaires, on les aide sur des animations, sur des activités culturelles, là sur des classes transplantées. Ils ont cette aide pour leurs manuels et leurs fournitures ».

**Jean-Hubert LELIEVRE :**

« Je m'étonne des propos de Romuald parce que s'il y a bien un propos sur lequel moi aussi en discutant avec des Cognaçais, j'ai eu des retours unanimes c'est sur la qualité de l'adjointe de Morgan, au niveau des affaires scolaires. Elle a su être présente, elle a su écouter et répondre aux attentes des enseignants dans l'écrasante majorité des cas. C'est ce qui remonte le plus, donc je suis un peu surpris ».

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide pour cette opération au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Exercice 2026 à hauteur de 41 905,35 € HT ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**2026.09 - RÉNOVATION D'UNE CELLULE COMMERCIALE - RUE D'ANGOULÊME - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR****Synthèse :**

*La Ville de Cognac a fait l'acquisition d'un local commercial vacant et de trois logements attenants à l'étage, 34 rue d'Angoulême. Elle souhaite effectuer des travaux de rénovation pour lesquels une subvention est sollicitée au titre de la DETR à hauteur de 31,53 % de l'opération, soit 342,58 € HT.*

*Le bien fera l'objet d'une division en volume et les trois logements à l'étage seront cédés.*

Vu le Code général des Collectivités territoriales et les dispositions des articles L.2334-32 et suivants, L.2334-42 et L.3334-10 relatifs au soutien de l'État au travers de la DETR et de la DSIL ;

**Considérant ce qui suit :**

Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville de Cognac, inscrite dans le dispositif « Action Cœur de Ville », la municipalité a fait l'acquisition d'un local commercial vacant et de trois logements attenants à l'étage, 34 rue d'Angoulême.

Cette action s'inscrit dans une politique de maîtrise des baux commerciaux trop élevés dans le centre de Cognac. *Le bien fera l'objet d'une division en volume et les trois logements à l'étage seront cédés.*

Le montant total de la réalisation de cette opération est estimé à 242 126,80 € HT ;

Dans le cadre d'un bail commercial, cette opération serait susceptible de générer des recettes estimées en fourchette basse à 8 400 € annuels ;

Une subvention DETR au titre de 2026 est sollicitée à hauteur de 31,53 %, soit 76 342,58 € HT.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR 2026	Sollicité	76 342,58 €	31,53 %
Bail commercial	Recettes escomptées	8 400,00 €	3,47 %
Auto-financement		157 384,22 €	65,00 %
Total opération		242 126,80 €	100,00 %

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide pour cette opération au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Exercice 2026 à hauteur de 76 342,58 € HT ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**2026.10 - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC QUARTIER DE CROUIN - FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16**

**Synthèse :**

*Dans le cadre de la campagne de modernisation et de rénovation du réseau d'éclairage public du quartier de Crouin, la Ville sollicite l'intervention du SDEG 16 par le biais de fonds de concours pour un montant total de 46 584,56 €.*

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5212-26 ;

Vu les projets de convention de versement de fonds de concours versés au SDEG 16 ci-annexés ;

## Considérant ce qui suit :

En application des dispositions de l'article L.5212-26 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Cognac a la possibilité de financer la contribution due au syndicat par voie de fonds de concours, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas 75 % du coût hors taxe des travaux.

Dans le cadre d'une campagne de modernisation et de rénovation du réseau d'éclairage public dans le quartier de Crouin, la Ville sollicite l'intervention du SDEG 16 par le biais de fonds pour les opérations suivantes :

- Pose de câble : Suite à des travaux d'installation d'un point d'apport volontaire enterré par Logelia en 2022, un câble souterrain a été endommagé. Les travaux consistent au terrassement d'une tranchée sur 49 mètres, la pose d'un nouveau câble et la réalisation de deux boîtes de connexion souterraine.
  - Le montant maximum du coût des travaux hors taxe étant de 12 781,73 €, le fonds de concours dû par la Ville de Cognac au SDEG s'élève à 9 586,30 €. Ce reste à charge pour la ville sera en partie pris en charge par Logélia.
- Renforcement devant le centre social : la Ville souhaite renforcer l'éclairage public par la pose de deux nouvelles lanternes.
  - Le montant maximum du coût des travaux hors taxe étant de 3 188,26 €, le fonds de concours dû par la Ville de Cognac au SDEG s'élève à 2 067,23 €.
- Mise en œuvre d'un éclairage temporaire : Suite à plusieurs accidents de la circulation dans le quartier, des candélabres ont été endommagés. Il convient donc de procéder à leur sécurisation.
  - Le montant maximum du coût des travaux hors taxe étant de 2 347,67 €, le fonds de concours dû par la Ville de Cognac au SDEG s'élève à 1 525,99 €.
- Travaux de modernisation du réseau d'éclairage public et d'économies d'énergie : il convient de finaliser l'opération en remplaçant les points lumineux des pieds d'immeubles. Ces travaux consistent en la dépose des lanternes existantes de technologie sodium en iodure métallique et à leur remplacement par des lanternes de technologie leds, ainsi qu'au remplacement des boîtiers de protection.
  - Le montant maximum du coût des travaux hors taxe étant de 26 011,87 €, le fonds de concours dû par la Ville de Cognac au SDEG s'élève à 16 605,26 €.
- Contrôle du matériel : Suite à plusieurs vandalisations de matériels d'éclairage public, il convient de contrôler ce matériel afin d'éviter tout risque pour l'utilisateur du domaine public. Ces travaux consistent au redressement des candélabres vandalisés, au contrôle de leurs embases de fixation ainsi qu'au contrôle du bon état de fonctionnement.
  - Le montant maximum du coût des travaux hors taxe étant de 14 695,04 €, le fonds de concours dû par la Ville de Cognac au SDEG s'élève à 9 551,78 €.

- Remplacement de matériel : Suite à plusieurs accidents de la circulation dans le quartier, des candélabres ont été endommagés. Il convient donc de procéder à leur remplacement par un équipement identique.
  - Le montant maximum du coût des travaux hors taxe étant de 11 166,58 €, le fonds de concours dû par la Ville de Cognac au SDEG s'élève à 7 248,00 €.

#### **Romuald CARRY :**

Par rapport à l'éclairage en général, on en avait parlé un petit peu à Poitiers, peux-tu me dire s'il te plaît, comment fonctionne la coupure des lumières dans cette ville de Cognac ? Parce que là, quand même, cela fait deux semaines que l'on discute avec les habitants, à priori, nous ne sommes plus du tout sur les mêmes horaires de coupure des lumières le soir. Est-ce qu'il y a un problème technique, est-ce que c'est volontaire de votre part, il y a des lieux où la lumière reste toute la nuit, il y en a d'autres où cela coupe à 23 heures. D'autres comme chez moi, c'est minuit, cela n'a pas changé, d'autres c'est plutôt une heure du matin, est-ce qu'il y a une explication à cela ? ».

#### **M. le MAIRE :**

« C'est technique. Il n'y a pas de changement, c'est minuit - six heures. Dans le centre-ville de Cognac, vu avec les groupes hôteliers et restaurateurs, depuis cinq mois, c'est deux heures du matin. Pour le reste effectivement, cela peut arriver, ce sont des problèmes techniques : Crouin est plongé dans le noir régulièrement. Rue Marguerite de Navarre c'était le compteur Enedis. La transformation de notre éclairage est en cours, il y a souvent des lumières allumées la journée ».

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** le versement des fonds de concours au SDEG 16 dans le cadre des travaux d'éclairage public décrits ci-dessus et selon les termes des conventions annexées à la présente, pour un montant total de 46 584,56 € ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **2026.11 - CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE, DE CO-FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN RD 941 (BD OSCAR PLANAT) / RD 732 (RUE DE PONS) ET AVENUE P. FIRINO-MARTELL - AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE**

##### **Synthèse :**

*Dans la continuité du programme global d'aménagement de l'avenue Paul Firino Martell, il est programmé l'aménagement définitif du giratoire situé à l'intersection du Bd. O. Planat (RD 941), de la rue de Pons (RD 732) et de l'avenue P. Firino-Martell.*

*La maîtrise d'ouvrage de cet aménagement sera déléguée à la Ville de Cognac.*

*Cette convention permet de définir les modalités techniques de l'opération, de répartition financière et les obligations d'entretien et d'exploitation des équipements de voirie qui en résulteront.*

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1615-2 et L.2211.1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.113-2, R.116-2, R.131.1 et R.131.2 ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

### **Considérant ce qui suit :**

La présente convention a pour objet de confier à titre non onéreux à la Commune de Cognac la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux nécessaires à l'aménagement d'un nouveau giratoire situé à l'intersection des boulevard Oscar Planat (RD 941), rue de Pons (RD 732) et de la voie communale constituée par l'avenue Paul Firino Martell à Cognac.

La commune de Cognac, en qualité de maître d'ouvrage unique, prendra en charge l'ensemble des travaux et s'engage à remettre les ouvrages à leur réception.

Elle assurera les missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles le projet sera étudié et exécuté,
- approbation du dossier avant-projet présentant les différentes solutions techniques,
- réception des travaux,
- l'ensemble des procédures et autorisations administratives qui pourraient être applicables à ces aménagements.

Le Département s'engage à participer au montant de ces travaux à hauteur de 50 %, soit une participation estimée et plafonnée à 112 500 € HT. En contrepartie, la Ville s'engage à intégrer dans son domaine public routier la rue de Pons (RD 732), dans la section comprise entre le boulevard Oscar Planat et le giratoire de la RN 141, après rénovation de la couche de roulement et du déclassement par le Département de la voie considérée.

### **Romuald CARRY :**

« Rappelle-moi pourquoi il n'y aurait pas de piste cyclable sur cette avenue, parce que je l'ai prise en courant dimanche et les trottoirs sont jolis et plus larges, pourquoi on ne peut pas faire de vélo ? Comment fait-on ? Pour la rue de l'échassier, je ne pose pas la question ».

### **M. le MAIRE :**

« C'est la rue basse Saint Martin qui est fléchée pour les vélos ».

### **Jonathan Munoz :**

« Je vais rebondir sur le débat et sur les pistes cyclables, c'est à dire que là aussi j'ai cru voir qu'il y avait une volonté dans les années à venir de développer le vélo et qu'un travail avait été initié avec Vélo de Vie. Je veux bien la création de pistes cyclables par-ci par-là, mais à un moment donné, on se retrouve quoiqu'il arrive dans le flux de véhicules. Vous allez faire un tour à Rochefort, et vous verrez les travaux d'aménagement qui sont faits, et vous verrez ce qu'est une politique d'aménagement avec des pistes cyclables ».

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** la convention jointe en annexe ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



## **2026.12 - AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADE ET A LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES-MODIFICATION DU PERIMETRE**

### **Synthèse :**

*La ville a adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2024 un nouveau règlement d'attribution d'aide au ravalement de façade. Il avait été décidé que pour l'année 2026, l'aide serait exclusivement versée pour les projets situés avenue Paul Firino-Martell, afin de valoriser les travaux d'aménagement de l'avenue. Il apparaît toutefois opportun d'inclure également les projets situés place Edouard Martell, qui a également fait l'objet d'un réaménagement complet.*

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020.160 en date du 17 décembre 2020 instaurant l'aide au ravalement de façade et rénovation des devantures commerciales ;

Vu les délibérations n°2021.04 en date 28 janvier 2021 et n°2022.156 en date du 15 décembre 2022 portant respectivement modification du règlement et extension du périmètre d'intervention,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024.120 en date du 27 novembre 2024 portant sur la mise en place un nouveau règlement d'aide au ravalement de façade et rénovation des devantures commerciales ;

Vu le plan du périmètre d'attribution de l'aide pour l'année 2026 annexé ;

### **Considérant ce qui suit :**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2024, la ville a adopté un nouveau règlement d'attribution d'aide au ravalement de façade et rénovation des vitrines commerciales permettant notamment de valoriser les projets se démarquant d'un point de vue architectural. Le règlement prévoyait en outre que pour l'année 2026, l'aide serait attribuée exclusivement aux projets concernant des immeubles ayant au moins une façade donnant sur l'avenue Paul Firino-Martell, dans la perspective de la finalisation des travaux de réaménagement de l'avenue.

La place Edouard Martell ayant également fait l'objet d'un réaménagement global achevé en 2023, il paraît opportun d'inclure dans le dispositif les immeubles donnant sur la place.

Par ailleurs, en raison des élections municipales, il est proposé de repousser la date limite de dépôt des dossiers au 30 avril 2026, au lieu du 28 février.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** la modification du périmètre d'attribution de l'aide au ravalement de façade et rénovation des vitrines commerciales pour l'année 2026 en incluant la place Edouard Martell, conformément au plan joint ;

**APPROUVE** la modification de l'article 5.2 du règlement d'attribution pour l'année 2026 pour permettre le dépôt des dossiers de demande d'aide jusqu'au 30 avril 2026 au lieu du 28 février ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **2026.13 - CESSION DU BÂTIMENT SITUE 50 RUE DES CHAMPS DU CHÂTEAU A LA SCI DU LOUP BLANC**

### ***Synthèse :***

*La ville est propriétaire d'un bâtiment, situé 50 rue des Champs du Château, qui accueillait l'association Art et Danse avant la fermeture administrative de l'établissement. Après avoir mis en œuvre des mesures de mise en sécurité (étayement), il a été décidé de céder le bâtiment afin de rationaliser le patrimoine communal. Le bien est cédé au prix de 90 000 €, qui tient compte des coûts de réparation de la charpente, à la SCI du Loup Blanc.*

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1311-9 et suivants, L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3211-14 ;

Vu l'avis du Domaine n°2026-16102-03477 en date du 30 janvier 2026 évaluant la valeur vénale du bien cadastré AS n°166, à 95 000 € assortie d'une marge de négociation de 10 %, et d'une durée de validité de 18 mois ;

Vu l'offre d'achat dudit immeuble en date du 18 janvier 2026 présentée par la SCI DU LOUP BLANC, représentée par monsieur Gaël PERNOT au prix de 90 000 € ;

Vu le diagnostic structure établi par le bureau d'études ISB en date du 18 juillet 2023 révélant plusieurs désordres d'ordre structurel affectant notamment la charpente ;

### **Considérant ce qui suit :**

La ville de Cognac est propriétaire d'un bâtiment situé 50 rue des Champs du Château qui accueillait les activités de l'association Art et Danse. Suite à la découverte de plusieurs désordres structurels affectant la charpente, il a été décidé de relocaliser l'association dans l'ancienne école Saint Exupéry. Le bâtiment a fait l'objet de mesures de mise en sécurité.

Dans un souci de rationalisation de son patrimoine, le bâtiment a été mis en vente en décembre 2024. Le 18 janvier dernier la SCI DU LOUP, représentée par monsieur Gaël PERNOT, a présenté une offre d'achat par afin d'y aménager un atelier d'artistes et d'architecte.

En raison des coûts de remise en état de la charpente, évalués entre 30 000 € et 100 000 € en fonction de la solution technique retenue, et de l'absence d'autres propositions, il a été décidé d'accepter cette offre.

**Jonathan MUNOZ :**

« Cela date depuis longtemps car dans une autre carrière, j'étais un peu responsable des associations. En 2018/2019, on avait proposé à Arts et Danse de devenir propriétaire du site, je crois que l'on avait proposé cela autour de 200 000 euros. Bien entendu, il y a des travaux à faire sur la charpente, donc cela n'avait pas pu se faire. De 200 000 euros, on passe à 90 000 euros, tu fais encore une fois bien ton boulot d'agent immobilier, mais ce qui me gêne un peu, c'est qu'on a l'impression que la mairie est devenue une agence immobilière. Sur ce mandat, vous avez réussi à vendre pour 6 millions et demi de biens immobiliers, vous expliquez que c'est pour rationaliser le patrimoine. Sur les deux précédents mandats, 7 millions. Sur un mandat, vous avez vendu autant de biens que sur les deux précédents. Alors c'est bien pour réduire les dettes, mais quand même. Et là, ce n'est pas très cher 90 000 euros ».

**M. le MAIRE :**

« Là on soumet, c'était en vente depuis trois ans ».

**Jonathan MUNOZ :**

« Au lieu d'avoir acheté en rue piétonne pour des sommes importantes, des bâtiments en difficulté, peut-être que l'on aurait pu conserver celui-ci et refaire la charpente. Il s'agit d'un super local, très grand, super bien placé, rue des Champs du Château, où l'on pouvait faire plein de choses ».

**Christine BAUDET :**

« Pourquoi vous n'avez rien fait quand vous étiez encore aux affaires ? ».

**Jonathan MUNOZ :**

« On a proposé de l'acheter ».

**Christine BAUDET :**

« A 200 000 euros, tu te moques de moi. Tu sais quand même qu'une association ne peut pas emprunter ».

**Jonathan MUNOZ :**

« Quand vous étiez venus nous voir dans le bureau du maire à l'époque, la Présidente de l'époque était très favorable. Je crois que tu y étais et nous étions sur une proposition ».

**Christine BAUDET :**

« Quand nous sommes allés voir nos banques, elles nous ont dit que l'association n'a pas le droit d'emprunter pour acheter un bâtiment. Je peux te rappeler aussi, que le jour où nous avons visité le bâtiment, monsieur le maire ne le connaissait pas, il ne savait pas où il était ».

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 4 voix contre, (M. Munoz - M. Carry - Mme Mandeau - M. Guindet),**

**APPROUVE** la cession de l'immeuble cadastré AS n°166, situé 50 des Champs du Château, d'une surface cadastrale de 318 m<sup>2</sup>, tel qu'il figure sur le plan joint en annexe, à la SCI DU LOUP BLANC, représentée par monsieur Gaël PERNOT, ou toute société s'y substituant, au prix de 90 000 €, les frais inhérents à la présente vente étant à la charge de l'acquéreur ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **2026.14 - ACQUISITION DE LA PARCELLE AY N°812 – RUE DE L'ÉCHASSIER AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE CHABRIERES**

### **Synthèse :**

*Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de l'Echassier et la création d'une liaison vers la rue Félix Gaillard, la ville s'est portée acquéreur d'une emprise foncière auprès de la société Foncières Chabrières (Intermarché) à l'euro symbolique. Une délibération a été prise le 22 mai 2025 pour permettre cette acquisition. En raison d'une erreur matérielle sur le plan du géomètre, reportée dans la délibération, il est nécessaire de redélibérer sur ce dossier.*

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1311-9, L.2121-29, L.2241-1 et L.2241-3 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L1211-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisition et de prise en location immobilière poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu la délibération du Conseil n°2025.54 du Conseil Municipal du 22 mai 2025 portant sur l'acquisition de la parcelle AY n°553 p auprès de la Société Foncière Chabrières ;

### **Considérant ce qui suit :**

Afin d'améliorer la desserte du collège Félix Gaillard et du quartier de l'Échassier, la ville de Cognac a établi un projet d'aménagement d'une liaison routière entre la rue de l'Échassier et la rue Félix Gaillard.

La ville s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée AY n°812, d'une surface de 691 m<sup>2</sup>, afin de réaliser cet aménagement. Au regard de l'intérêt général de ce projet, la société FONCIERE CHABRIERES a consenti à céder ce terrain à l'euro symbolique.

Une délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2025 avait été prise afin de permettre cette acquisition. Suite à une erreur de surface sur le plan de bornage du géomètre-expert, reprise dans ladite délibération, il est nécessaire de rectifier cette erreur matérielle par une nouvelle délibération.

Il est indiqué que la valeur vénale du terrain objet de la présente acquisition est inférieure au seuil minimum de consultation du service des domaines, fixé à 180 000 € par l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AY n°812, située 66 rue de l'Échassier, d'une surface totale de 691 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique auprès de la société FONCIERE CHABRIERES ;

**ABROGE** la délibération n°2025.54 du Conseil Municipal en date du 22 mai 2025 ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes notariés à intervenir nécessaires à l'acquisition de ladite parcelle selon les conditions susmentionnées, les frais inhérents à la présente acquisition étant à la charge de la Ville de Cognac.

## 2026.15 - CONVENTIONS DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

### **Synthèse :**

*Dans le cadre du déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, la Société Électric 55 Charging a présenté une proposition de solution clé en main. Pour la mise en place de plus de 70 points de recharge répartis sur près de 25 totems (2 ou 4 points de charge par totem), il convient d'établir avec ENEDIS des conventions de servitude de passage pour les parcelles indiquées ci-dessous.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2122-4 ;  
Vu les projets de convention de servitudes au profit d'Enedis, grevant les parcelles communales cadastrées ci-dessous :

- AL0075 (31, 45 Rue Marguerite de Navarre)	BC0649 (25 Rue de la Maladrerie)
- AT0213 (2 Rue Marc Marchadier)	BD0794 (8 Rue Lohmeyer)
- AW0432 (10 Rue Ménadine)	BO0340 (13 Rue Gustave Flaubert)
- AW0856 (45 Rue du Port)	BO0360 (2 Allée Bernard Guionnet)
- AW1072 (2 Place Beaulieu)	BO0471 (1 bis Rue Pierre Loti)
- AW1194 (2 Place du Prieuré)	BO0504 (46 Bd des Borderies)
- AX0098 (18 Place Camille Godard)	BR0333 (2 Allée Charles Baudelaire)

### **Considérant ce qui suit :**

Dans le cadre du déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la commune de Cognac, la Société Électric 55 Charging a présenté une proposition de solution clé en main. Pour la mise en place de plus de 70 points de recharge répartis sur près de 25 totems (2 ou 4 points de charge par totem), il convient d'établir avec ENEDIS des conventions de servitude de passage pour les parcelles indiquées ci-dessus.

Il est précisé que cette convention ne fait l'objet d'aucune indemnité au profit de la commune.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** les termes des conventions de servitude annexées à la présente au profit d'Enedis en vue de l'implantation d'un câble électrique souterrain ainsi que ses accessoires, grevant les parcelles cadastrées ci-dessus ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes notariés à intervenir nécessaires à l'établissement desdites servitudes, et notamment les conventions annexées à la présente.

## **2026.16 - CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS DANS LE CADRE DE LA DÉCONSTRUCTION DES HALLES**

### **Synthèse :**

*Dans le cadre de la déconstruction des Halles, il convient d'établir avec ENEDIS, une convention de servitude de passage pour le raccordement électrique du site, pour la parcelle AW 272.*

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2122-4 ;  
Vu le projet de convention de servitude au profit d'Enedis, grevant sur la parcelle AW 272, propriété de la Ville de Cognac, pour le raccordement électrique du site ;

### **Considérant ce qui suit :**

Dans le cadre de la déconstruction des Halles, il convient d'établir avec ENEDIS, une convention de servitude de passage pour le raccordement électrique du site, pour la parcelle AW 272.

Il est précisé que cette convention ne fait l'objet d'aucune indemnité au profit de la commune.

### **Romuald CARRY :**

« Tu ne crois pas qu'il aurait été de bon ton de calmer le jeu sur les halles et d'attendre un petit mois ? Parce que tu sais qu'il y a des candidates et des candidats qui ne sont pas forcément d'accord avec ce que vous êtes en train de faire. Je pense que tout va être remis en question si tu n'es pas élu maire dans un mois ».

### **M. le MAIRE :**

« Donc, il faut calmer le jeu avec GRDF dont vous avez voté le rapport pour qu'ils nous mettent le gaz sous les halles ? On continue tout ce qui a été acté avec tous les services de l'Etat et la commission SPR. Ce qui a été fait avec le gaz, il faut le faire aujourd'hui avec Enedis ».

### **Émilie Richaud :**

« Ayant assisté à la commission SPR, nous avons quand même vu dans cette commission qu'il n'y avait pas d'autres solutions que de déconstruire les halles dans un premier temps et la sous-préfète a clairement demandé que les choses soient mises en œuvre le plus rapidement possible puisqu'il y a un péril imminent sur ces halles. Je ne crois pas que cela soit une décision communale mais une préconisation des services de l'État ».

### **Jonathan MUNOZ :**

« Je complète puisque c'est ce qui a nous a été présenté en commission il y a deux mois, le rapport que nous avons voté. Je rappelle ce que Damien et moi avons dit en commission, c'est qu'à un moment donné, les choses ont aussi été faites et gérées sans concertation au sein de la commission dans laquelle ce sujet-là aurait pu être exposé. Je rappelle que le sujet des halles est quand même un sujet qui s'est invité lors de la dernière élection municipale de 2020 et que la notion de sécurité était déjà un des sujets de la campagne. Et on l'a rappelé avec Damien, c'est la façon dont les choses ont été portées par la majorité et notamment par toi Morgan, qui a fait qu'on arrive à des situations qui sont complexes.

Aujourd'hui on est sur des questions de sécurité, bien évidemment on doit répondre au besoin de l'État, il n'empêche que si les choses avaient été échangées, discutées, on avait six ans pour le faire. Tu vas me dire, qu'il y a d'autres priorités, que tu ne voulais pas investir lors de la campagne de 2020.

Il n'empêche qu'aujourd'hui tu nous l'as dit, trois dossiers sont dans ton tiroir, sur la future rénovation des halles. Tu as admis en commission à un moment donné, que peut-être tu ferais de la concertation avec les Cognaçaises et Cognaçais parce que c'est important. Tu as trois rapports actuellement dans ton bureau pour lesquels en commission nous n'avons pas eu l'étude qui dit qu'il y a un danger, tu nous en a parlé le jour de la commission, nous l'avons reçu par d'autres canaux à côté, le jour même de la commission. Il n'empêche qu'avoir un conseil municipal dans lequel il n'y a pas de débat en commission, sur les sujets comme celui-ci, je veux bien qu'une majorité est là pour prendre des décisions mais en fait on vient en commission, on ne sert pas à grand-chose et les informations, on les apprend dans la presse. Ce qu'il se passe c'est qu'il y a une accélération des choses, mais je te rappelle que tu as dit en commission, que tu ne voulais pas trop accélérer les choses, parce que tu ne voulais pas que ce soit un sujet de campagne électorale comme en 2020 ».

On en arrive à un sujet qui derrière est réapproprié par un certain nombre de personnes, et sur lequel je pense et je ne suis pas le seul, Damien l'a dit aussi en commission. On aurait pu faire les choses différemment en commission. On arrive bien à refaire les halles Baltard à Paris, je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas réussi en réduisant le marché et en innovant, à rénover et à conserver l'état d'esprit, mais peut-être que c'est dans les trois projets dans ton bureau ».

**M. le MAIRE :**

« Je n'ai pas de projets, tu inventes des choses. Quand nous aurons les trois ou quatre projets du marché européen, il y aura des rapports votés ici en conseil, pour indiquer que nous soumettons à une consultation de marché public. Je ne fais pas travailler en douce des architectes ».

**Jonathan MUNOZ :**

« Tu ne fais pas de concertation sur les halles, ce n'est pas présenté en commission, comme d'ailleurs la plupart des dossiers importants et structurant pour la Ville. Ce qui a été le cas des halles. Tu es venu en commission présenter les choses telles que tu les sentais. Aujourd'hui on en arrive à une situation où les choses auraient pu être anticipées, discutées en amont et surtout travaillées dans le concept. C'est très bien, tu es très fière de toi, tu es le meilleur maire que Cognac est jamais eu derrière Francis Hardy et après Michel Gourinchas. A un moment donné, tu ne peux pas jouer tout le temps sur « on fait ce que l'on peut et vous n'êtes jamais en accord avec ». On se retrouve un soir de commission, on n'a même pas le rapport qui détermine le pourquoi les halles doivent être détruites et on doit te faire confiance. Ce qu'on a fait parce que Émilie l'a rappelé à un moment donné, tu nous as dit la préfète nous demande parce qu'il y a un péril d'urgence, de détruire un maximum de choses. Dans tous les cas enlever le maximum d'éléments est donc pour une question de sécurité on a suivi. Sur la question du projet en lui-même vous avez été zéro ».

**Nadège SKOLLER :**

« Arrête d'être condescendant ».

**Jonathan MUNOZ :**

« Nadège, tu fais partie des élus avec lesquels j'ai apprécié travailler, mais par contre ne rentre pas dans le jeu de Morgan qui est lui très condescendant.

Je dis juste qu'en commission à un moment donné jamais de projet n'a été présenté, la seule chose qu'on nous a présenté c'est quand Morgan est venu en disant j'ai un rapport de la sous-préfète qui me demande d'accélérer les choses et c'est la raison pour laquelle je fais ça. Tu le sais quand il y a eu des travaux, quand il y a eu des projets qui ont été portés par le secteur éducation jeunesse les choses ont toujours été discutées. Ici elles ont été imposées. C'est tout ce que je dis, et je ne suis pas condescendant, je réponds juste à une attitude d'un maire qui depuis le début du conseil municipal renvoie péter les uns les autres, et ne répond à aucune question, parce que derrière il ne veut pas faire de politique et ça c'est le cas depuis six ans ».

**M. le MAIRE :**

« Attitude que tout le monde jugera ».

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** les termes de la convention de servitude annexée à la présente au profit d'Enedis en vue du raccordement électrique du site, grevant la parcelle AW 272 ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes notariés à intervenir nécessaires à l'établissement desdites servitudes, et notamment la convention annexée à la présente.

**2026.17 - ACCORD-CADRE CARBURANTS STOCKES - GAZOLE ET GNR**

**Synthèse :**

*Le présent rapport propose l'attribution de l'accord-cadre de carburants stockés, gazole et GNR pour un montant de 222 000 € HT soit 266 400 € TTC sur sa durée totale.*

---

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le règlement des marchés publics de la ville adopté par délibération n° 2024-25 du 22 février 2024 ;

Vu la délibération de délégation du Conseil Municipal au Maire n°2020.78 en date du 30 juillet 2020 modifiée par la délibération 2023.24 en date du 2 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Commission MAPA du 3 février 2026 ;

**Considérant ce qui suit :**

L'accord-cadre a pour objet l'approvisionnement direct de la Ville auprès des distributeurs de produits pétroliers pour ses besoins en gazole non routier et en gazole de qualité normale.

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires à prix unitaires et à bon de commande, d'un montant maximum global à ne pas dépasser de 222 000 € HT sur sa durée totale.

La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois maximum, à compter de sa notification.

Suite à la mise en concurrence dans le cadre de la procédure d'appel d'offre, quatre entreprises ont remis leur candidature dans les délais :

Pli n°	Date	Raison sociale	CP	Ville
1	09/01/2026	CARBURANTS COMBUSTIBLES PETRODIS	49070	BEUCOUZE
2	13/01/2026	PICOTY ATLANTIQUE SERVICES	17200	ROYAN
3	14/01/2026	TotalEnergies Proxi Sud-Ouest	47200	MONTPOUILLAN
4	15/01/2026	SARL GERARD PIVETAUD	16440	Sireuil

Excepté celle de la société CARBURANTS COMBUSTIBLES PETRODIS qui est fermée, l'ensemble des candidatures a été jugée recevable, les entreprises détiennent les capacités techniques, professionnelles et financières nécessaires à l'exécution de cet accord-cadre.

L'irrégularité de l'offre de la société PIVETAUD n'a pas permis son analyse, son offre est rejetée. La Commission MAPA, lors de sa réunion du 3 février 2026 a émis un avis favorable sur l'attribution du marché aux sociétés suivantes :

- PICOTY ENERGIE - 17010 LA ROCHELLE pour un montant annuel estimé à 66 974,30 € TTC
- TOTAL ENERGY – 47200 MONTPOUILLAN pour un montant annuel estimé à 67 987,41 € TTC

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**ATTRIBUE** l'accord-cadre aux sociétés suivantes :

- PICOTY ENERGIE - 17010 LA ROCHELLE ;
- TOTAL ENERGY – 47200 MONTPOUILLAN.

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à attribuer et signer l'accord-cadre à intervenir, ses modifications et tous les documents relatifs à ce dossier.

## **2026.18 - ADHÉSION A LA FEDERATION NATIONALE DES MARCHES DE FRANCE**

### ***Synthèse :***

La Fédération Nationale des Marchés de France a pour objet la promotion, la défense et la valorisation des marchés, ainsi que l'accompagnement des collectivités dans leur gestion et leur animation. Il est proposé d'adhérer à cette fédération.

---

Vu le Code général des collectivités et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;  
Vu les statuts de la fédération nationale des marchés de France ;

### **Considérant ce qui suit :**

Présente sur l'ensemble du territoire, la Fédération Nationale des Marchés de France a pour mission de défendre les droits et intérêts des professionnels exerçant dans les halles, foires, marchés et espaces publics.

Elle intervient également en accompagnement des collectivités en proposant notamment des ressources, des formations et une expertise sur la gestion et l'animation de leurs marchés.

Il est proposé d'adhérer à cette fédération, avec laquelle la ville travaille déjà, afin de bénéficier d'un réseau d'échanges, d'expertises et d'actions de promotion des marchés de Cognac.

La cotisation annuelle pour 2026 s'élève à 400 €.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** l'adhésion à la Fédération Nationale des Marchés de France à compter de 2026 ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **2026.19 - SUPPRESSION DE LA FACTURATION DE TVA SUR LES DROITS DE PLACE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

#### ***Synthèse :***

*En 2010, la Ville de Cognac s'est dotée d'une régie pour la facturation de certains droits de place, liés à l'occupation du domaine public commercial.*

*La délibération prévoyait également la facturation de TVA sur certains tarifs (marchés couverts, lieux de marchés et de foire).*

*L'application de cette taxation n'étant pas obligatoire légalement, il est proposé de ne plus facturer de TVA sur les tarifs concernés.*

---

Vu le Code général des collectivités ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des impôts, notamment ses articles 260 et 261D ;

Vu la Délibération n°167 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 relative à la facturation de TVA sur certaines redevances ;

Vu la Délibération 2025.110 du 4 décembre 2025 relative à l'adoption du guide des tarifs municipaux 2026 ;

### **Considérant ce qui suit :**

En 2010, la Ville de Cognac s'est dotée d'une régie pour la facturation de certains droits de place, liés à l'occupation du domaine public commercial.

La délibération prévoyait également la facturation de TVA sur certaines redevances (marchés couverts, lieux de marchés et de foire).

L'application de cette taxation n'est pas obligatoire légalement et représente un manque à gagner pour certains commerçants. Il est donc proposé de ne plus facturer de TVA sur les redevances d'occupation du domaine public liées à l'exercice d'une activité commerciale.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** la suppression de la facturation de TVA sur les redevances d'occupation du domaine public liées à l'exercice d'une activité commerciale ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **2026.20 - LABEL « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE » DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **Synthèse :**

*Dans le cadre du label Ville d'art & d'histoire et de ses actions, la Ville de Cognac sollicite des subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Charente et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année 2026, à hauteur de 18 000 €.*

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention Ville d'art et d'histoire signée le 2 février 2012 ;

### **Considérant ce qui suit :**

La valorisation et la médiation des patrimoines constitue la vocation première du label Ville d'art & d'histoire. Elle se traduira en 2026 par des actions en matière d'éducation, de programmation culturelle, d'expertise et d'ingénierie, de communication ou encore de formation.

A ce titre et pour les actions menées en 2026 dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, la ville sollicite :

- une subvention à hauteur de 4 000 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- une subvention à hauteur de 4 000 € auprès du Conseil Départemental de la Charente ;
- une subvention à hauteur de 10 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Ces points feront l'objet de trois délibérations distinctes.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**AUTORISER** M. le Maire à solliciter les subventions telles que mentionnées ci-dessus ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 2026.21 - ACQUISITION DE PASSERELLES INONDATIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

### **Synthèse :**

*Dans le cadre de la gestion des inondations, la Ville doit se doter de 800m de passerelles métalliques supplémentaires, en complément des 200m déjà acquis en 2025.*

*Il est donc proposé de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 66 666 €, soit 50% du coût d'acquisition.*

Vu le Code général des collectivités territoriales et les dispositions des articles L.2334-32 et suivants, L.2334-42 et L.3334-10 relatifs au soutien de l'Etat au travers de la DETR et de la DSIL,

### **Considérant ce qui suit :**

Dans le cadre de la gestion des épisodes d'inondations, la Ville doit se doter de 800m de passerelles piétonnières supplémentaires, en complément des 200m déjà acquis en 2025.

Face à la recrudescence des phénomènes de crues et à la vulnérabilité de certains quartiers, ces équipements constituent un investissement essentiel pour renforcer la résilience du territoire, et protéger les populations.

Ils sont en effet indispensables pour sécuriser l'accès aux bâtiments sinistrés, par les riverains, les services municipaux et de secours. Ils permettent la continuité des déplacements lors des crues, en sécurisant les franchissements temporaires des zones submergées.

La Ville de Cognac sollicite donc une aide de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 100 000€, soit 50% du coût d'acquisition.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR 2026	Sollicité	66 666 €	50,00 %
Auto-financement		66 666 €	50,00 %
Total opération		133 332 €	100,00 %

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide pour cette opération au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Exercice 2026, à hauteur de 66 666 € HT ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Émilie RICHAUD :**

« C'est ce soir mon dernier Conseil Municipal après 18 ans au service des Cognaçaises et des Cognaçais. C'est une page qui se tourne. A cette occasion, je souhaite saluer quelques personnes qui ont marqué cette expérience.

Jérôme Mouhot tout d'abord, sans qui cette aventure n'aurait jamais commencé en 2008. Merci pour m'avoir proposé de rejoindre son équipe.

Noël Belliot ensuite, aux côtés de qui j'ai travaillé pendant deux mandats dans l'opposition et fait une belle campagne en 2014. Noël a toujours bossé ses dossiers à fond, avec un investissement toujours important. Un bel exemple aux côtés de qui j'ai beaucoup appris.

Michel Gourinchas bien sûr, car même si nous n'étions pas du même bord politique et si nous avons de nombreuses divergences, nous avons toujours pu argumenter de façon pugnace mais courtoise, dans l'intérêt de la Ville.

Certains d'entre vous me diront qu'il ne s'est agi « que » de 18 ans dans l'opposition et techniquement ils auront raison.

Mais ce serait oublier le travail réalisé en Commission, notamment la Commission Aménagement Durable ou la Commission Finances, où nous avons passé de nombreuses soirées et où les postures disparaissent pour travailler ensemble sur les dossiers de la ville.

Je dois dire aussi que pour ce dernier mandat, j'ai plus eu l'impression de faire partie d'une « minorité » que d'une véritable « opposition ». J'ai d'ailleurs salué à plusieurs reprises ici le travail effectué pour améliorer la situation financière de la ville, ce qui a permis de la désendetter significativement.

Je regrette que, suite à la campagne des Municipales de 2020, quelques incompréhensions n'aient pas permis de créer une vraie relation de confiance. Pourtant, les dossiers sur lesquels nous avons travaillé ensemble au cours de ces dernières années ont montré qu'un travail en équipe était possible et finalement assez naturel. Je pense en particulier au parking du Collège Claude Bouchet en début de mandat, à la transformation de l'îlot Carré Blanc Foci puis plus récemment, à l'immeuble Burton sur lequel un nouveau projet est en cours de finalisation avec la SEM TERRITOIRES CHARENTE.

Malgré de multiples sollicitations, j'ai refusé, par souci de loyauté, de participer à des listes candidates aux Municipales qui sont concurrentes de celle de l'équipe sortante. Je continuerai à œuvrer bien sûr pour ma Ville à travers mon mandat de Conseillère Départementale. Vous pouvez donc continuer à compter sur mon implication pleine et entière pour faire avancer les dossiers que la prochaine équipe municipale choisira de porter ».

**M. le MAIRE :**

« Nous avons eu des divergences, mais nous n'avons jamais remis en question ton travail au Conseil départemental ».

**Brigitte ESTEVE BELLEBEAU :**

« Merci Émilie pour ce témoignage. Je serai extrêmement brève. Ce n'est pas simplement mon dernier mais mon ultime conseil municipal et à ce titre je voulais d'abord remercier Morgan de m'avoir fait vivre cette aventure pendant six ans. Six ans qui ont été très difficile à titre personnel car j'ai perdu mon mari et j'ai fait l'expérience de ce que c'est que d'avoir des gens autour avec qui il est possible de continuer. Même si je ne cache pas que ça a été très dur dans ce contexte-là.

Je tiens à remercier particulièrement dans ce contexte difficile, le service Culture, le personnel qui a été absolument remarquable et je tiens à remercier outre bien sûr les membres de l'équipe municipale, des personnes sans qui je crois je n'aurais pas compris grand-chose à ce que c'est que le fonctionnement, les subventions, c'est Jean-Philippe Mercier, à qui s'adresse vraiment tous mes remerciements.

Ce service Culture n'aurait pas fonctionné sans l'aide extrêmement précieuse de Yoann basson que je remercie vraiment très chaleureusement et sur ces quelques mots, j'espère pouvoir continuer à mettre ma pierre à l'édifice mais cette fois du côté des associations, merci ».

**Richard FERCHAUD :**

« M. le Maire, Chers Collègues, après deux mandats de conseiller municipal, je clos ce soir ce premier chapitre de mon engagement citoyen au service de notre ville auquel nous sommes tous autour de cette table très attachée. La seule boussole qui doit nous guider doit être le service du bien commun.

Ma vie professionnelle très intense depuis trois ans à Angoulême ne m'a malheureusement pas permis d'être aussi présent que dans les neuf premières années. Une pause de six ans s'impose donc.

En tout cas je garderai le souvenir de ce qui nous a rassemblés, plutôt que de ce qui nous a opposés, que ce soit avec l'équipe de Michel Gourinchas qu'avec vous chers collègues.

En tout cas c'est le choix que je fais pour Cognac, un second chapitre restera peut-être à écrire ».

**Jonathan MUNOZ :**

« Moi aussi cela fait dix-huit ans que je vous accompagne, d'abord comme Directeur de cabinet, Émilie Richard, Florence, cela a été un plaisir de servir cette belle ville de Cognac. Je remercie Michel Gourinchas de m'avoir fait confiance en 2008 pour devenir son Directeur de cabinet, je crois que ça a été douze années exceptionnelles. Je ne reviendrai pas sur les six dernières années, je regrette le temps où il y avait de la convivialité au sein de ce conseil ou on se retrouvait à la fin des conseils, majorité, opposition, à prendre un verre à discuter soit du conseil soit d'autre chose.

Ce n'a pas été le cas sur ce mandat-là, les choses sont faites comme ça. J'ai fait le choix d'arrêter moi aussi mon engagement politique, j'en fais aujourd'hui différemment en accompagnant des publics à la réinsertion professionnelle et j'y trouve tout mon plaisir.

Je n'oublie pas dans mon parcours, Alain Rousset avec qui j'ai partagé un mandat et qui m'a beaucoup appris également sur la posture politique que doivent avoir certains élus. Et puis je regrette parce qu'on a quasiment démarré en tous les cas ensemble avec Jean Hubert la politique à l'ancienne avec le clivage droite-gauche qui était une très belle époque. Aujourd'hui on fait de la politique avec des tweets, avec des réseaux sociaux, avec de la communication et pas souvent avec beaucoup de fonds, quel que soit le degré d'implication des politiques. Et puis je voudrais conclure mon intervention parce que ce sera une des dernières, sauf si l'histoire dans quelques années me ramène à une motivation, en tous les cas j'avais fait le choix depuis très longtemps, de dire que je ne repartirai pas sur des élections, puisque on considère qu'il faut avoir la volonté, la motivation et que j'ai un peu perdu cette volonté et cette motivation avec justement les repères politiques qui vont avec, et la communication qui est faite aujourd'hui.

Une personne que j'ai rencontré il n'y a pas très longtemps m'a dit que j'étais un grognard. Je suis un grognard de la politique, parce que j'ai aimé faire de la politique telle qu'elle se faisait auparavant.

Je voudrais conclure mon intervention en n'oubliant pas une personne avec qui j'ai fait véritablement mes années, c'est mon ami Mohamed qui nous a quittés l'an dernier et sans qui mon parcours n'aurait pas été le même ».

**Florence PECHEVIS :**

« M. le Maire, Chers Collègues, après douze années passées au sein de ce conseil municipal, c'est avec regret que je participe ce soir à mon dernier conseil municipal. J'aurais bien aimé continuer l'aventure mais la vie politique en a décidé autrement. Je remercie très sincèrement tous les Cognaçais qui m'ont fait confiance et auxquels j'ai essayé de répondre de mon mieux à leurs attentes. J'ai surtout aimé rester à leur écoute. Je pense avoir pleinement rempli ma mission en participant à pratiquement toutes les commissions et réunions auxquelles j'étais conviée. Petit point positif, je reste une élue départementale à temps plein et notamment Vice-présidente en charge de l'enfance famille et je continuerai à travailler dans l'intérêt de Cognac et des Cognaçais ».

**Damien BERTRAND :**

« Merci aux collègues autour de cette table avec qui on a collaboré lors de cette mandature, aux services également. On a quand même pu débattre, argumenter, même si effectivement quand on est en minorité on n'a pas le pouvoir de décision. Une pensée pour mon équipe aussi, il y a six ans de ça on était de simples citoyens, on a dépassé la discussion de café on va dire, sur ce qu'il faut faire ou pas, ce n'est pas toujours simple il faut le reconnaître. L'exercice du pouvoir n'est pas facile et je voulais souhaiter bon courage à la prochaine équipe qui sera élue ».

**M. le MAIRE :**

« Merci, même si les débats ont été vifs, merci pour vos engagements respectifs ».

**Jean-Hubert LELIEVRE :**

« Juste pour souligner un élément qui m'a marqué dans cette mandature et remercier l'équipe municipale pour ce qu'elle a fait. Remettre au cœur de sa politique, les relations entre la municipalité et l'armée, qui est un élément important du paysage Cognaçais et j'étais très attaché à cette dimension et vous l'avez portée. Et puis également quelque chose qui m'a beaucoup touché parce que j'avais porté cette proposition et vous l'avez mise en place et ça je vous en suis extrêmement reconnaissant, c'est l'école des porte-drapeaux. Parce que là c'était une proposition qui démontrait que vous avez su écouter, porter, et donc pour ça merci et puis merci aux Cognaçais de nous avoir accordé leur confiance. En tout cas bon vent à la prochaine équipe, j'ai ma petite idée mais en tout cas je suis sûr que les six prochaines années qui s'ouvrent pour Cognac, seront des années positives et constructives ».

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance,

Géraldine GORDIEN

Le Maire,

Morgan BERGER